

Le Monument Trarieux

PREMIÈRE LISTE DE SOUSCRIPTION

La Ligue des Droits de l'Homme.....	1.000 fr.
Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue.....	100 »
D ^r J. Héricourt, chef adjoint du laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris, vice-président.....	20 »
J. Psichari, directeur d'Etudes à l'école des Hautes Etudes, vice-président.....	40 »
Mathias Morhardt, homme de lettres, secré- taire général.....	50 »
A. Westphal, négociant, trésorier général.	20 »
A. Bergougnan, avocat à la Cour d'appel..	10 »
Ferdinand Buisson, député de la Seine, di- recteur honoraire de l'Enseignement pri- maire.....	20 »
Georges Bourdon, homme de lettres.....	20 »
Emile Bourgeois, maître de Conférences à férences à l'Ecole normale supérieure...	20 »
Delpech, sénateur.....	20 »
Duclaux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur.....	20 »

Henri Fontaine, industriel.....	50
Lucien Fontaine, industriel.....	50
D ^r Gley, membre de l'Académie de médecine.....	10
Freystatter, commandant en retraite.....	20
Paul Guieysse, ancien ministre, député du Morbihan.....	20
Yves Guyot, ancien ministre.....	20
Louis Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.....	50
Georges Hervé, professeur à l'École d'anthropologie.....	20
Anatole Kopenhague.....	20
D ^r J. P. Langlois, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris.....	10
D ^r Louis Lapticque, maître de conférences à la Sorbonne.....	20
Louis Leblois, avocat à la Cour d'appel de Paris.....	50
Paul Meyer membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.....	50
A. Molinier, professeur à l'École de Chartes.....	10
Paul Painlevé, membre de l'Institut.....	20
Pierre Quillard, homme de lettres.....	10
A. Ranc, sénateur, rédacteur au <i>Radical</i> ..	20
A. Ratier, sénateur.....	20
D ^r Paul Reclus, membre de l'Académie de médecine.....	50
J. Reinach, ancien député.....	100
Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine.....	50
G. Séailles, professeur à la Faculté des lettres	20
D ^r Sicard de Plauzoles, président de la section du VII ^e arrondissement.....	20
Total de la première liste.....	2.050 fr.

Des
Borde
l'Hom
Bien
gare S
été dre
Plus c
de M.
On
Thoun
et Caz
bres d
mier p
Guérin
la cou
Borde
Borde
MM.
nateur
la Ligu
de cin
la Giro
taire g
ciétés
député
les Fac
déléga
de Bor
A ne
char fu
venues
par les
Borde
seille,
hetta;
Les
sénate
généra

Les obsèques de M. Trarieux

A BORDEAUX

Des funérailles solennelles ont été faites, le 16 mars à Bordeaux, au fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Ludovic Trarieux.

Bien avant neuf heures, la foule des invités arrivait à la gare Saint-Jean. Dans la grande salle d'attente avaient été dressées des tables où venaient s'inscrire les arrivants. Plus de deux mille personnes ont défilé devant les fils de M. Trarieux et devant les membres de sa famille.

On remarquait MM. Decrais, Obissière Saint-Martin et Thounens, sénateurs de la Gironde; du Périer de Larsan et Cazeaux-Cazalet, députés; le président et les membres de la Chambre et du Tribunal de commerce; le premier président Birot-Breuilh; Lénard, procureur général; Guérin, vice-président du tribunal civil; des membres de la cour, du tribunal; des délégations des avocats de Bordeaux, des municipalités d'Aubeterre (Charente), de Bordeaux, de Libourne, de Saint-Emilion, de Coutras;

MM. Mathias Morhardt, secrétaire général; Ratier, sénateur et Henri Fontaine, délégués du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme; des délégués de plus de cinquante sections voisines; MM. Lutaud, préfet de la Gironde; Lande, maire de Bordeaux; Branet, secrétaire général; Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France; Surchamp, ancien député de Libourne; enfin, des représentants de toutes les Facultés, des Sociétés savantes et philanthropiques, une délégation de l'Association des anciens élèves du lycée de Bordeaux, etc.

A neuf heures et demie, le cercueil est placé sur le char funèbre, qui ne peut supporter toutes les couronnes venues de Paris ou envoyées par diverses Associations, par les sections de la Ligue des Droits de l'Homme de Bordeaux, d'Aubeterre, de Clairac, de Béziers, de Marseille, etc.; par les Cercles National, Voltaire, Gambetta; par l'Amicale des douanes de Bordeaux, etc.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Decrais, sénateur; Thounens, sénateur, président du Conseil général de la Gironde; Birot-Breuilh, premier président;

Lutaud, préfet de la Gironde, en uniforme, représentant officiellement le gouvernement; Lande, maire de Bordeaux; Paul Stapfer, professeur à l'Université de Bordeaux; Jolivet, bâtonnier de l'ordre des avocats; H. Gounouillou, directeur de la *Petite Gironde*; Bayssellance, ancien maire de Bordeaux; E. Paris, conseiller à la Cour d'appel; Guérin, vice-président du tribunal civil; Du-trénil, ami de la famille Trarieux.

Le deuil était conduit par les deux fils, le gendre du défunt et son beau-frère, M. Gabriel Faure. Auprès d'eux se tenait M. le pasteur Ed. Stapfer, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris.

Le cortège s'est rendu au cimetière de la rue Judaique, au milieu d'une foule nombreuse.

Près de l'entrée du cimetière, le cercueil, recouvert d'un drap de soie sur lequel sont piqués des bouquets de violettes naturelles, est déposé devant une tribune où les orateurs prennent successivement la parole.

Discours de M. le sénateur Decrais.

Messieurs,

Mme Trarieux, sachant les liens qui m'unissaient depuis plus de trente ans à son mari, a exprimé le désir que, même après tant de voix éloqu岸tes et émues, la mienne se fit entendre sur cette tombe. Je remplis donc le pieux devoir que m'a confié cette noble veuve. A Paris les obsèques de notre ami ont été célébrées par ce qu'il y a de plus illustre dans le monde de la politique des sciences et des lettres. Ce que Trarieux a été à la barre, à la tribune de la Chambre des députés et à celle du Sénat; ce qu'il a été comme orateur, citoyen et républicain; ce qu'il a été quand des circonstances à jamais mémorables le mirent au premier rang parmi les plus intrépides apôtres du droit, de la justice, de l'honneur et de la vérité; ce que la défense des humbles, des opprimés, de toutes les victimes de la violence et de l'arbitraire lui inspira d'éloquence et de courage, tout cela a été dit, magnifiquement dit par ceux qui s'associèrent à ses efforts et partagèrent sa foi. Ici notre douleur n'est pas plus pro-

fonde : elle est plus intime. Ici sont ses amis de la première heure, ses concitoyens, ses électeurs fidèles, ceux qui l'ayant connu et suivi dans toutes les phases de sa carrière, attesteraient, s'il en était besoin, qu'il n'y eût pas d'âme plus haute, plus droite et plus pure. Ici, c'est la Gironde qui, frappée dans ses plus chères affections, ne quitte le deuil de Raynal que pour prendre celui de Trarieux.

Trarieux ! Raynal ! Qu'il me soit permis de les confondre dans notre admiration et dans nos larmes ! Raynal, apercevant chez Trarieux les premières traces du mal qui devait l'emporter, me disait : « Voyez, s'il « vient à disparaître prochainement, c'est le meilleur « d'entre nous qui s'en ira. » Hélas ! il devait disparaître prochainement, et le premier, celui qui me parlait ainsi avec mélancolie. Des deux amis que leur destinée conduisait à une mort prématurée, je ne saurais dire quel était le meilleur. Ils ont l'un et l'autre accompli toute leur tâche ici bas, si la tâche des hommes à qui ont été départis des dons extraordinaires est de les consacrer à l'amour de leur semblables, à la défense des justes causes et des justes lois.

Les dons que Trarieux reçut en partage furent des dons exceptionnels. Il eut l'intelligence vive et prompte, une rare puissance de travail, autant de grâce dans l'esprit que de force dans la volonté, et, de tous les instruments d'autorité et de persuasion, le plus précieux : l'éloquence. S'il était resté au barreau de Bordeaux, il y eût sans doute rencontré des émules, mais il en eût été, nul ne le contestera, l'une des gloires et des lumières. Et certes, c'était une destinée enviable autant que douce et brillante, une destinée qui aurait embelli et prolongé ses jours. Sur un plus vaste théâtre, à la tribune parlementaire, il obtint d'éclatants succès. Tels de ses discours sont des modèles achevés. Il parlait avec abondance, avec feu, toujours avec cette noblesse et cette élévation qui lui étaient propres, toujours aussi suivant les aspirations de sa conscience et

de son cœur. Il fut ministre à côté de M. Ribot et dans le département qui convenait le mieux aux aptitudes qu'il avait pour le droit, à l'idéal qu'il s'était fait de la justice, à la gravité habituelle de ses pensées et de son caractère. Ainsi grandissait et s'étendait sa renommée. Ainsi se poursuivait dans le culte de tout ce qu'il aimait et au sein des plus pures joies familiales le cours d'une noble et heureuse vie.

Un jour vint où à ce développement harmonieux d'une carrière aux chemins unis et faciles succéda tout à coup la lutte avec toutes ses fureurs. L'affaire Dreyfus éclata, et Trarieux prit parti dès le premier jour. Sa conscience ayant parlé, d'une voix claire et impérieuse, cette conscience inspiratrice de tous ses actes et de tous ses discours, il fit ce qu'elle lui commanda de faire. Il le fit sans réserve, sans ombre de calcul, sans aucun souci de considérations mondaines et sociales, sans autre intérêt que celui de la justice et de la vérité. Il n'était point de ces hommes qui en de semblables conjectures, alors que se dresse un des problèmes les plus redoutables qui se puissent poser devant eux, cachent leur trouble et se réfugiant dans l'ombre et le silence. Il se donna tout entier. Rien n'ébranla son courage et sa foi.

Il dut à cette généreuse intervention d'illustres et ardentes amitiés, d'innombrables témoignages d'adhésion et d'encouragement. Il lui dut une sorte d'aurole et dans son talent une élévation qui répondent à la grandeur de la cause qu'il avait embrassée. Car jamais il ne fut plus éloquent que lorsqu'il exposa devant les juges les raisons qui avaient formé ses convictions et ses mobiles qui avaient déterminé sa conduite. Mais il lui dut aussi le bouleversement et la transformation de sa vie. Tout ce qui en avait fait jusque là le charme et la douceur s'évanouit aussitôt. Il fut en butte à tous les outrages, à toutes les violences, à toutes les perfidies. Sur lui se déchaînèrent toutes les haines concentrées et s'abattirent les plus noires calomnies. A toutes les

attaques, il opposa, je le sais bien, le dehors d'un front serein et tranquille. Soutenu dans son for intérieur par une force invincible, il l'était en même temps, qu'il me soit permis de le dire ici, par l'admirable femme qu'il avait choisie. C'est, appuyés l'un sur l'autre, et sur des fils dignes d'eux, qu'ils ont traversé cette terrible crise. O noblesse et puissance du lien conjugal quand il unit deux âmes, non pas seulement dans une commune tendresse, mais dans un idéal partagé !

Ce serait tracer devant vous, Messieurs, qui l'avez connu et aimé, une image inexacte et infidèle de Ludovic Trarieux que de ne pas mettre dans le même cadre l'homme public et l'homme privé. Ils se complétaient l'un l'autre. Ils ne formaient pas entre eux ce contraste qu'on a trop souvent accoutumé de constater. Les principes qui le dirigeaient dans les manifestations de sa vie politique ne différaient pas de ceux qu'il appliquait dans sa vie privée. S'il a péché quelquefois par excès de confiance et de sensibilité, c'est assurément une faiblesse dans l'une, mais combien atténuée et excusable dans l'autre ! Au foyer familial qu'il chérissait, il fut le meilleur et le plus heureux des époux et des pères. Il y puisa toutes les joies, toutes les consolations et toutes les forces. J'ajouterai, parlant par expérience, qu'il fut un ami sûr et fidèle.

La campagne menée contre Trarieux ne l'empêcha pas de faire son devoir. Aucune puissance humaine ne l'en aurait détourné. Mais il souffrait silencieusement et intérieurement. Il souffrait et s'étonnait à la fois d'être l'objet de tant de suspensions, de tant de colères, de voir ses intentions méconnues et dénaturées jusque dans son entourage le plus proche.

Il était bon, tendre et sensible. Il n'était pas armé de cette triple cuirasse contre laquelle s'émoussent les traits les plus rudes. Les blessures répétées que lui firent des mains hostiles et même des mains amies l'atteignirent dans ses forces vives et c'est alors que commença d'apparaître et d'exercer ses ravages ce mal

qui faisait dire à Raynal : « Le meilleur d'entre nous va disparaître. »

Il vient de disparaître à l'heure où l'œuvre entreprise par lui touche à son terme, où la justice va dire le dernier mot, où peu à peu s'éteint le bruit de discordes « plus que civiles », où, sur un point du moins, les Français cesseront de se déchirer.

Messieurs, ce sera l'éternel honneur de celui qui est couché dans cette tombe d'avoir mis dans sa vie un idéal. Cet idéal pour lui était la République, la République militante et triomphante, généreuse, pacificatrice et libérale, la République imprimant dans le cœur des hommes l'immortelle notion du droit et de la justice. De la justice, toujours plus de justice, voilà ce qu'il demandait à la République. C'est pour cet idéal qu'il a vécu, c'est pour cet idéal qu'il est mort.

Cher et noble ami, reposez en paix dans cette terre girondine à laquelle votre dépouille mortelle est confiée, et où votre mémoire ne sera oubliée, ni perdu l'exemple de votre courage et de vos vertus.

Discours de M. le sénateur Ratier

membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Messieurs,

La Ligue des Droits de l'Homme, qui a fait hier à Paris de magnifiques funérailles à son président honoraire, à son fondateur, m'a confié l'honneur de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

Nous remettons aujourd'hui comme un dépôt sacré à nos amis Girondins les restes mortels du grand citoyen, du grand républicain, du grand honnête homme que fut Trarieux.

Le Président de la Ligue, Pressensé, a dit hier, en un superbe langage, le rôle de Trarieux dans ces dernières années. Il a dépeint l'unité morale de sa vie, sa

haut
sentim
cienc
dès l
derni
et les

Ce
Trari
1898
tueus
obscu
sens
déses
tranq
et, p
conti
devar
et l'a

Qu
défen
paroc
attris
d'effo
honn

Tr
d'hon
illust
son p
Messi
grand
profit
sacré
de c
tière.

Vo
ensei
ple, n
dans

haute sérénité d'âme, l'élévation de sa pensée et de ses sentiments, son grand cœur, sa forte et pure conscience, son courage stoïque. Je tiens, moi qui ai été, dès la première heure, le modeste collaborateur de sa dernière œuvre, à célébrer aussi les qualités civiques et les vertus de notre cher et grand ami.

Ceux qui ont suivi presque jour par jour les actes de Trarieux pendant les heures sombres de 1897 et de 1898 ont éprouvé pour lui la plus vive et la plus affectueuse admiration. Alors que les passions déchaînées obscurcissaient les faits les plus simples, que le bon sens perdait ses droits, et que les âmes les plus fortes désespéraient de l'avenir, Trarieux, avec son mâle et tranquille courage, relevait les volontés chancelantes, et, poussé par les inspirations de sa haute conscience, continuait sa tâche sans trêve ni merci, impassible devant les outrages, pour la démonstration de la vérité et l'avènement de la justice.

Que de belles et éloquentes lettres il a écrites pour défendre le droit et protester contre les honteuses parodies de justice dont nous avons été les témoins attristés ! que de démarches difficiles il a faites ! que d'efforts généreux il a tentés ! Ah ! Messieurs de tels hommes imposent à tous le respect et l'admiration.

Trarieux laisse à sa famille éplorée un patrimoine d'honneur et de grandeur morale. Il ajoute un nom illustre à la liste des grands hommes dont s'enorgueillit son pays d'adoption, mais son renom ne sera pas, Messieurs, circonscrit dans d'étroites frontières ; la grande œuvre de Trarieux ne s'est accomplie ni au profit d'un parti, ni au profit d'une cité. Elle a été consacrée à la Vérité et à la Justice et son nom doit être de ceux dont s'enorgueillit l'humanité tout entière.

Votre vie, mon cher Trarieux, restera pour nous un enseignement. Forts de vos inspirations et de votre exemple, nous consacrerons des efforts de plus en plus grands, dans la Ligue à laquelle vous avez donné votre cœur

tout entier à la défense des opprimés et à la suppression des iniquités.

Trarieux, Messieurs, est aujourd'hui dans la gloire et dans la gloire éclatante et pure réservée seulement aux hommes qui ont noblement servi la cause de l'humanité.

Sa mémoire ne périra pas, mais son image non plus ne doit pas disparaître. Nous la ferons revivre dans le marbre ou dans le bronze et elle demeurera comme la protestation éternellement vivante de la conscience contre l'iniquité et le crime et comme la revendication énergique et puissante du droit méconnu et de la justice outragée.

Discours de M. Birot-Breuilh

Premier président de la Cour d'appel de Bordeaux

Messieurs,

Il ne faut pas que cette tombe se referme sur celui dont nous déplorons la perte, sans qu'une voix se soit élevée pour rappeler la place considérable qu'il avait su conquérir au Palais de Justice de notre ville. C'est là, en effet, que s'est écoulée la majeure partie de sa vie d'homme, là qu'il a trempé son âme pour les grandes luttes, là que, par l'épreuve féconde d'un labeur obstiné de vingt années, il a imposé à tous les hommes de bon sens le respect de sa haute personnalité, l'admiration de son grand talent, de sa pure et si fière conscience. C'est là qu'il a acquis la consolante notion d'un idéal de justice qui a servi de guide à sa vie tout entière.

Mais aussi de quelle estime n'étaient pas payés les nobles efforts qu'il faisait chaque jour pour faire luire aux yeux de tous le clair flambeau qu'il avait en lui. Les magistrats ne lui cachaient pas leurs sympathies qu'il avait conquises par sa droiture et sa loyauté. Jamais dans sa bouche rien qui ait ressemblé au mensonge, tant il avait inné le culte de la vérité. Jamais de ces subtiles finesses de rhéteur qui portent en elles

leur châtement car elles se payent à tout jamais de la défiance du juge. La vérité, rien que la vérité et toujours elle. Voilà pour qui il a combattu dans notre enceinte.

Et quel combat, Messieurs ! Qui ne se rappelle parmi ceux qui les ont vécues près de lui, les heures enflammées de ses grandes plaidoeries pour un maire ou un ami odieusement calomniés ! Comme cette lame d'acier qu'était son corps vibrat au contact de sa pensée et de sa foi en leur innocence un instant méconnue.

Ses confrères séduits par sa bonne grâce et son inaltérable courtoisie en même temps que par la puissance de sa parole et sa science du droit lui discernèrent les honneurs du bâtonnat à un âge où bien d'autres n'avaient pas eu accès dans les conseils de l'ordre. Hommage qui n'avait rien de banal, octroyé par de tels hommes si sévères pour eux-mêmes.

Et puis, lorsque comblé d'un tel honneur, il fut arraché par la politique à la rude existence qu'il s'était imposée, ce furent encore de nouveaux honneurs qui l'attendirent. Les portes de la chancellerie lui furent ouvertes et le voilà succédant aux Dufaure, aux Daguesseau. Il semblait qu'il y fut nécessairement destiné comme eux, tant son labeur avait été âpre comme le leur, tant il avait étudié de près, comme eux, le cœur des magistrats, leur silencieuse modestie, leur lutte de tous les jours pour le vrai et le bien.

Il les avait vus à l'œuvre et avec l'équilibre si parfait de sa haute raison il avait apprécié comme elle mérite de l'être leur persévérance obstinée, leur conscience si fière et si ombrageuse, leur respect pour les lois du pays qui ne se dément ni ne se trouble jamais. Aussi bien savait-il par expérience que la bonté était plus nécessaire envers eux que la rigueur et que nul ne souffre plus qu'eux d'une injustice.

Ce rôle, je n'ai pas à vous dire s'il l'a compris. Les magistrats de ce ressort le proclameraient au besoin. Paternel et bon envers eux comme il l'était pour tous,

il ne leur a pas ménagé les encouragements, estimant, je n'en doute pas, que ce n'est pas trop faire de payer d'une satisfaction passagère le dévouement obscur de toute une vie. Aussi laisse-t-il parmi nous un grand souvenir, celui d'un juste placé à la tête de l'administration de la justice.

Discours de M. Paul Fournier

secrétaire général de la section de Bordeaux.
de la Ligue des Droits de l'Homme. ■

Messieurs,

J'apporte au fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen le suprême hommage de la section de Bordeaux. Elle est venue recevoir pour la rendre à la terre, la dépouille de celui qui fut pour toutes le président vénéré, pour elle seule le compatriote et le mandataire, de celui qui était dans la Ligue sa fierté propre, et dont elle porte aujourd'hui un deuil particulier. Il comptait parmi nous de très chers amis et de très nombreux obligés. Il me sera permis de me mettre au nombre de ces derniers, et de penser que tout en parlant au nom de la section bordelaise, j'acquiesce aujourd'hui la dette de toute une famille qui n'a pas oublié le service rendu à la mémoire de son chef par M. Trarieux.

C'était le temps où celui-ci à la tête de la Ligue qu'il venait de fonder, luttait déjà si héroïquement pour le droit d'un seul homme, sacré pour lui parce que c'était le droit. Parmi les citoyens qui reprochent surtout aux Dreyfusards d'avoir troublé, non leur conscience, mais leur repos, ceux qui ne cherchent pas quelque vil motif aux actions d'un adversaire auront quelque peine à comprendre à quoi un ancien ministre, qui pouvait l'être encore s'il eût voulu, sacrifiait aussi délibérément ses aises et ses amitiés, et sa santé, et son avenir... ministériel. Les anciens amis de M. Traux, les Girondins qui furent les compagnons de

sa première lutte se seraient étonnés de ne pas le voir au poste périlleux qu'il s'était donné. L'un d'eux me rappelait hier comment à une époque qui pour les hommes de ma génération est déjà l'histoire, M. Trarieux accepta d'être dans l'arrondissement de Lesparre le candidat de la République contre celui du maréchal. D'autres avaient décliné cet honneur. Lui se décida quand on l'eût assuré qu'il devait faire seul les frais de la campagne et qu'il serait battu.

Quand il entreprit la lutte où il devait trouver la gloire véritable, il savait bien qu'il ne serait pas battu ; mais il savait aussi ce qu'il lui en coûterait. Outragé tous les jours pendant des mois et même des années, abandonné — qui de nous ne l'a pas été? — de plusieurs amis, invité par d'autres, trop prudents, à ne pas revenir de si tôt dans son département d'adoption, il dut, et ce nous est une consolation de le rappeler aujourd'hui, deux grandes joies à notre section bordelaise. Elle lui donna la première en se constituant ; la seconde en l'invitant à présider son premier banquet. Nous entendons encore l'admirable discours qu'il y prononça, l'un de ses plus beaux sans doute, parce que, ce jour-là, aux plus généreuses passions qui font la grande éloquence, se mêlait dans son âme un indéfinissable sentiment, à la fois très doux et très douloureux, l'allégresse poignante de l'exilé qui rentre au pays.

Douze mois après, il tint à revenir présider l'assemblée annuelle de notre section. Il eût fait de même, et avec la même joie, tous les ans, si sa vaillante intelligence ne l'avait trahi avant que lui manquât la vie, et si nous n'avions eu la douleur de le voir mourir deux fois. Maintenant, le voilà parti sans retour. Il est allé rejoindre dans le mystère de la tombe et dans la mémoire des hommes de bonne volonté, Scheurer-Kestner et Zola, les grands citoyens avec lesquels il fut, en une heure troublée, la conscience lucide de la France.

Discours du Docteur Gaillardon

président de la section d'Aubeterre de la Ligue des Droits de l'Homme

Messieurs,

C'est au nom de ses amis d'Aubeterre, au nom de ceux qui, obéissant à l'un de ses vœux les plus ardents, ont fondé dans la petite ville où il est né une section de sa chère Ligue des Droits de l'Homme, que je viens apporter ici à Ludovic Trarieux le tribut de nos amitiés et l'écho de nos tristesses.

Il ne m'appartient pas de vous raconter sa vie politique, si féconde et si remplie d'enseignements. Des voix plus autorisées que la mienne l'ont fait. Mais ce que j'ai le devoir de rappeler ici, c'est l'affection profonde qu'il garda toute sa vie pour le coin de terre où s'écoula son enfance, pour la vieille maison où il aimait tant à retrouver, au pur foyer familial, avec les douces impressions du passé, les tendresses dont l'entourait sa sœur bien-aimée, une sainte et noble femme qui l'idolâtrait, et dont la douleur aujourd'hui ne saurait se décrire.

Messieurs, les sympathies et les amitiés qu'il sut dans ce milieu très intime, inspirer autour de lui, furent si nombreuses et si puissantes qu'il eut un jour l'honneur très mérité, mais aussi très rare, de réunir tous les suffrages exprimés sur son nom.

Aussi, lorsqu'il revenait parmi nous pour y chercher quelque repos, ce n'était pas toujours la tranquillité qu'il y trouvait : ses amis se l'arrachaient, les solliciteurs le guettaient, et son accueil qui ne cessait jamais d'être bienveillant comme son langage affectueux, les retenait encore près de lui.

Quand vint la grande tourmente, il s'y jeta tout entier, parce que sa conscience était sans peur et sans reproche ; quelques-uns l'abandonnèrent alors, et ce

fut là, parmi tant d'autres, l'une des plus cruelles blessures dont il m'a raconté l'amertume.

Le croirait-on ? il voulait quand même excuser ces égarés, et, certes, il ne désespéra jamais de les ramener à lui.

Hélas ! il est mort avant l'heure qui va sonner pourtant, et qu'il n'entendra pas !

Et maintenant, ô mon cher disparu, ô vous qui fûtes à la fois un esprit généreux et un cœur vaillant, je laisse descendre vers vous, ou plutôt j'appelle vers les sommets de l'idéale vérité, de l'idéale justice, que pendant votre vie vous avez su si courageusement gravir, et sur lesquels votre âme s'est tout naturellement réfugiée, le doux cortège où s'en vont pêle-mêle, dans l'harmonie des regrets et des adieux, nos irréductibles espérances et l'impérissable souvenir de vos féconds exemples.

Discours de M. Rousseau Saint-Philippe

président de l'Association des anciens élèves du lycée de Bordeaux.

Messieurs,

Quelque modeste que soit sa place dans ce long cortège d'amis, l'Association des anciens élèves du Lycée de Bordeaux ne pouvait pas ne pas parler devant la tombe de M. Trarieux. Etrangère aux agitations des partis, à leurs disputes, à tout ce qui divise et qui sépare, attachée passionnément et uniquement à son œuvre de solidarité et de camaraderie, l'Association aurait manqué au plus sacré de ses devoirs si elle n'était venue apporter son hommage au camarade éminent, au grand et pur citoyen, à l'homme de devoir et de conscience, qui est mort pour avoir voulu approcher de trop près l'idéal qu'il avait entrevu.

Dès la première heure, dès le jour même où fut réunie dans le grand parloir du Lycée l'assemblée houleuse des collégiens du passé, de tous ceux qui avaient

répondu à l'appel d'un Proviseur bien inspiré, Trarieux montra qu'il avait compris le rôle à la fois utile et agréable qu'allait avoir à remplir la fondation projetée, devenue l'alliée, l'amie et sans doute la conseillère de l'Université, en même temps qu'un refuge et un rapprochement pour les écoliers anciens ou nouveaux, heureux ou malheureux, qui avaient étudié sur les mêmes bancs et qu'un même esprit animait. De sa parole enflammée et entraînant, il intervint dans les débats qui s'étaient engagés sur les voies et moyens, il les éclaira, il les dirigea, et quand on passa au vote pour la nomination du président, ce fut lui qui fut tout naturellement acclamé. Son talent seul, quoi qu'on en ait dit, avait dirigé des électeurs fort indépendants.

Sa présidence ouvrit une ère glorieuse et son nom jeta le plus vif éclat sur l'Association, que devaient honorer ensuite les Danucé, les Troye, les Bruno Lacourbe, les Roy De Clotte, ses dignes continuateurs !

..... Trarieux quitta Bordeaux pour aller sur un plus vaste terrain donner carrière aux aspirations qui bouillonnaient en lui. La destinée l'attirait. La politique l'absorba, d'autres soins ensuite, et il fut perdu pour l'intimité.

Mais — c'est cela qu'il m'appartient surtout de dire — partout où il a passé, dans quelque situation qu'il ait occupé, partout et toujours, député, sénateur ou ministre, il n'a jamais cessé de s'intéresser à sa chère Association et aux camarades qui lui avaient donné son premier lustre. Il en a soutenu, encouragé et protégé le plus grand nombre.

Aussi, est-ce au nom de tous, au nom de l'Association et au nom de l'Université, que d'un cœur reconnaissant autant que désolé, nous nous inclinons respectueusement devant ce cercueil où disparaît tant de vertu, tant d'honneur et tant de dévouement à l'humanité.

Discours de M. Dutrénit.

Au nom des amis de Trarieux j'adresse un dernier adieu à sa dépouille mortelle. Sa mémoire restera vivante parmi tous ceux qui eurent le privilège de connaître et d'apprécier cette nature d'élite. Durant plus d'un quart de siècle nous l'avons suivi pas à pas dans sa carrière politique et dans sa vie intime. Bien rares sont les hommes qui surent mériter autant d'estime et d'affection.

Sa vie politique appartient désormais à l'histoire et nous avons la ferme confiance qu'elle rendra hommage à ce serviteur si dévoué de son pays, à cet amant fidèle de la justice et de la liberté.

Trarieux fut un homme de devoir avant tout. Nous savons bien que son seul désir fut de servir sa patrie. Il lui sacrifia sa belle situation au barreau de Bordeaux. Son tempérament de combat lui fit considérer comme quantité négligeable les petites habiletés tant pratiquées de nos jours. Allant toujours droit devant lui il s'inquiéta peu de savoir si sa conduite lui vaudrait des suffrages ou des critiques. Esprit fier et indépendant il n'accepta la protection d'aucune coterie, ne se plia à aucune compromission. Il resta lui-même et s'imposa par la dignité de son caractère. C'est par là qu'il gagna la grande estime de ceux qui surent le comprendre.

Cœur généreux et bon, il pardonna à ceux qui lui avaient nui ou l'avaient délaissé dans les jours difficiles. Il les servit quand l'occasion s'en présenta et put dire à ceux qui s'en étonnaient : « C'est ainsi que je me venge. »

Modèle des maris et des pères de famille, Trarieux a été aussi le meilleur et le plus sincère des amis. Que sa mémoire reçoive ici le témoignage de notre intense affection et de notre profonde douleur.

Télégramme du Président du Conseil

Le président du Conseil avait adressé la dépêche suivante au préfet de la Gironde :

Je vous prie de me représenter officiellement aux obsèques de M. le sénateur Trarieux et d'être auprès de la famille de mon regretté collègue l'interprète de mes plus vives sympathiques condoléances et de celles du gouvernement.

EMILE COMBES.

Adresses et télégrammes de condoléances

La Ligue belge des Droits de l'Homme a adressé le télégramme suivant à la famille de M. Trarieux :

La Ligue belge des Droits de l'Homme, pénétrée de reconaissance et d'admiration pour le grand et noble citoyen dont toutes les forces ont été consacrées à la défense de la Justice et de la Vérité, adresse à la famille de M. Trarieux, l'hommage de ses sentiments de profonde condoléance.

Le président : ROUSSEAU.

Nous reproduisons en suivant l'ordre alphabétique les adresses et télégrammes de condoléances que les sections ont envoyées à la famille de M. Trarieux et au Comité central, à l'occasion de la mort du fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme :

SECTION D'AJACCIO (Corse).

La section des Droits de l'Homme d'Ajaccio s'associe de tout cœur à votre deuil et vous présente ses respectueuses condoléances.

ORTOLI, président.

SECTION D'ALGER (Algérie).

Nous pleurons avec vous le grand citoyen qui vient de disparaître.

KAMPMANN, président.

SECTION D'ANGOULÊME (Charente).

Angoulême, 15 mars 1904.

Monsieur le président,

Le Comité a connu hier la mort de l'honorable fondateur de notre Ligue, M. le sénateur Trarieux. Il m'a aussitôt chargé d'exprimer, au nom de la section tout entière, au Comité central la part intime et profonde qu'il prend au deuil cruel qui frappe notre chère Ligue.

En accomplissant cette mission, qu'il me soit permis de vous dire que ce deuil, nous le partageons doublement : comme ligueurs tout d'abord ; ensuite parce qu'en l'illustre défunt disparaît l'une des gloires charentaises les plus pures. Nous conserverons ici précieusement le souvenir de ce vaillant et nous n'aurons comme lui que le sublime idéal de justice et d'humanité pour lequel, je n'ai pas besoin de le rappeler ici, car vous le savez mieux que personne, il a sacrifié sa vie. Son labeur fut immense et combien noble ! Il restera un enseignement sublime pour les hommes de cœur.

Aussi c'est du plus profond de notre cœur que jaillit pour le fondateur de la Ligue un sentiment considérable de reconnaissance et de respect.

Au nom de la section, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien exprimer à la famille de M. Trarieux notre sincère et douloureuse sympathie.

Pour la section, veuillez agréer, etc.

Le président : FELINEAU, avocat.

SECTION D'ANNECY (Haute-Savoie).

La section d'Annecy envoie ses plus douloureuses sympathies à la famille du fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le président : CARALP.

SECTION D'ANNONAY (Ardèche).

La section d'Annonay adresse ses plus vives et sympathiques condoléances à Madame Trarieux et à toute sa famille.

Le président : GÉAL, maire.

SECTION D'ANTIBES (Alpes-Maritimes).

Monsieur le secrétaire général et cher Collègue,

La section d'Antibes, désireuse de rendre hommage à la mémoire du fondateur de la Ligne des Droits de l'Homme, du grand cœur qui sacrifia tout, jusqu'à sa santé, au triomphe de la Vérité et de la Justice, me charge de vous prier de vouloir bien transmettre à la famille Trarieux, et particulièrement à notre collègue, M. Gabriel Trarieux, l'expression de ses plus vifs regrets et de sa douloureuse sympathie.

Le président : FARINOLE.

SECTION D'AVESNES-LES-AUBERT (Nord).

Avesnes-les-Aubert, le 21 mars 1904.

Monsieur et cher collègue,

C'est avec un vif et douloureux sentiment de tristesse que nous avons appris la pénible et cruelle nouvelle de la mort de votre cher et regretté président et devancier Ludovic Trarieux. Quand nous avons appris sa retraite de la présidence effective de notre Ligue, il nous a bien semblé que la maladie seule pouvait décider une telle volonté, un tel caractère d'honnête homme, aux sentiments essentiellement bons, généreux et humanitaires, à abandonner la lutte pour la cause noble et sacrée que nous défendrons, que nous inspirerons et tâcherons de faire comprendre et aimer, partout et toujours avec opiniâtreté.

Hélas ! la mort implacable frappe de ses coups inconscients trop souvent ceux qui auraient le plus besoin d'être longtemps sur terre, ceux-là surtout qui, méconnaissant les insultes, les menaces et même les coups, s'en vont vers la lointaine lumière salubre qui les inspire, l'âme sereine et la conscience heureuse de faire pendant leur fugace existence le plus de bien qu'il leur est permis de répandre autour d'eux.

Notre regretté président Ludovic Trarieux n'était-il pas de ceux-là ?

Aussi nous nous inclinons douloureusement devant sa dépouille, qui n'emportera pas son souvenir avec elle, et nous vous prions instamment de vouloir bien présenter en notre nom à sa famille explorée nos profonds sentiments de regrets et de condoléances.

Le président : CRÉPIN CAPLIEZ.

SECTION DE BANYULS-SUR-MER (Pyrénées-Orientales).

Dans sa réunion du 20 courant, la section de Banyuls-sur-Mer, à l'unanimité des membres présents, a voté une adresse de condoléances à la famille Trarieux à l'occasion du décès du regretté Président de la Ligue.

Veuillez être notre interprète auprès de cette famille si cruellement éprouvée.

Agrééz, etc.

PAGÈS.

SECTION DE BARCELONNETTE (Basses-Alpes).

Les membres de la section de Barcelonnette de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément affectés devant le deuil cruel qui vient de frapper, non seulement sa propre famille, non seulement la Ligue des Droits de l'Homme, mais encore la Démocratie française tout entière, en la personne de leur vénéré président, M. Trarieux, adressent à Mme Trarieux et à sa famille l'expression de leurs sentiments émus de condoléance et l'hommage de leur respectueuse sympathie.

Au moment où disparaît l'héroïque fondateur de la Ligue, le grand citoyen qui consacra à l'œuvre de justice et de vérité toute sa belle intelligence et toute sa noble énergie, ils tiennent à lui adresser un dernier hommage d'admiration, un dernier adieu fraternel.

Le président : BORDET.

SECTION DE BAR-LE-DUC (Meuse).

Monsieur le Président,

Les membres de la section barisienne ont été vivement émus de la disparition de l'homme courageux et du bon citoyen que fut M. Trarieux. Je devance certainement leur désir en me faisant l'interprète de leurs sentiments et en vous priant de présenter à la famille de notre cher et vénéré ancien président l'hommage de notre vive sympathie et de la part bien vive que nous prenons à leur douleur.

E. VERDIER.

SECTION DE BARRÈME (Basses-Alpes).

La section de Barrême, douloureusement émue de la mort de M. Trarieux, ancien président du Comité central, ce lutteur infatigable qui s'était entièrement consacré aux causes les plus nobles, dont la vie servira d'exemple et le souvenir d'en-

couragement, salue respectueusement la mémoire de ce grand citoyen et adresse à Mme Trarieux et à sa famille, l'expression de la large part qu'elle prend à leur douleur.

Le président : PAUL.

SECTION DE LA BASTIDE DE JOURDANS (Vaucluse).

A Monsieur le Président de la Ligue.

Dans sa réunion du 20 mars courant, la section de la Bastide de Jourdans vous a prié, Monsieur le Président, d'être l'interprète auprès de la famille Trarieux, de ses sincères compliments et condoléances pour la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de M. L. Trarieux, président d'honneur de la Ligue.

Le secrétaire : E. CHABERT.

SECTION DE BÉDARIEUX (Hérault).

La section Bédaricienne de la Ligue des Droits de l'Homme, vivement émue en apprenant la mort de l'éminent citoyen, fondateur de la Ligue, offre à Mme veuve Ludovic Trarieux et à sa famille, avec ses respectueuses condoléances, l'hommage de sa profonde sympathie.

Le Président : DAINAT,
professeur au Collège.

SECTION DE BELFORT (Haut-Rhin).

A Madame Trarieux.

Madame,

La section belfortaine de la Ligue des Droits de l'Homme a été douloureusement émue en apprenant la mort de son président fondateur, du grand citoyen qui a sacrifié sa vie à la cause de la Justice et qui disparaît au moment où la victoire définitive allait couronner ses efforts. Elle vous envoie, Madame, à vous et à tous les vôtres, l'hommage de ses condoléances respectueuses.

Le président : Ferdinand SCHEUBER.

SECTION DE BELLAC (Haute-Vienne).

Les membres du bureau, au nom de la section de Bellac, prient Madame L. Trarieux et sa famille d'agréer l'expression de leurs vives condoléances.

Ils aimaient l'homme juste et bon que fut M. Trarieux. Ils regretteront sa perte et s'efforceront, pour leur part, de main-

tenir dans la Ligue l'esprit de celui qui l'a fondée et dont on pouvait faire ce magnifique éloge : C'est une conscience.

Pour le bureau :

Le secrétaire : CHAILLÉ DE NÉRÉ.

SECTION DE BELLOQC (Basses-Pyrénées).

A Madame L. Trarieux et à sa famille.

Profondément émus par la nouvelle que nous apporte ce matin la *Dépêche*, au nom de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Bellocq (Basses-Pyrénées), je vous apporte l'expression de nos plus sincères condoléances dans l'épreuve cruelle que vous traversez.

Profondément attachés à notre président honoraire qui fut en même temps que le fondateur, le président effectif de la Ligue des Droits de l'Homme, de cette œuvre admirable qu'il a soutenue avec tant de dévouement pour assurer le respect et le triomphe de la Justice et de la Vérité, nous venons vous témoigner, avec nos plus vifs regrets, l'expression de notre sympathie à vous, et à toute votre famille.

Au nom de la section, qui pleure avec vous aujourd'hui le citoyen aimé et respecté que fut le sénateur Trarieux.

Le président : J. GAUYAQC.

SECTION DE BIARRITZ (Basses-Pyrénées).

Monsieur le président du Comité central,

La section de Biarritz s'associe au deuil que cause à la Ligue tout entière la perte de son président fondateur.

Elle prend sa part de toutes les démarches de condoléance que croira devoir faire le Comité central, et prie son président, M. Francis de Pressensé, de vouloir bien être l'interprète de ses sentiments de vive admiration pour le caractère de M. Trarieux et de ses profonds regrets de le voir disparaître au moment où ses persévérants efforts allaient être couronnés de succès.

Le secrétaire :
HUM-SENTOURÉ.

Le vice-président :
JARDILLIER.

A Madame Trarieux.

Madame,

Douloureusement ému par le deuil qui vous frappe en la personne de notre vénéré fondateur et président, le Comité de la section de Biarritz, de la Ligue des Droits de l'Homme vous

envoi, en son nom, et au nom de la section tout entière, l'expression attristée de la vive part qu'il prend à votre chagrin.

Recevez, Madame, le respectueux hommage de nos sincères condoléances.

Le président d'honneur : FORSANS, conseiller général ; le vice-président : LONG SAVIGNY ; le vice-président : JARDILLIER ; le secrétaire : HUM-SENTOURÉ ; le trésorier : RONGAU.

SECTION DE BOURGANEUF (Creuse).

Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec une profonde douleur que les membres de la section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Bourganeuf ont appris la mort de M. Trarieux, fondateur et Président de la Ligue.

Après le grand accusateur Zola, c'est M. Trarieux que la mort implacable nous enlève, s'acharnant ainsi sur les défenseurs des idées de Justice et de Vérité, sur les hommes de conscience droite que le devoir seul fait agir. Ni l'un ni l'autre ne pourront assister au couronnement de l'œuvre qu'ils avaient si courageusement et si loyalement entreprise.

Aussi vous voudrez bien, Monsieur le Secrétaire général, être notre interprète auprès du Comité central pour lui faire part de tous nos regrets, auprès de la famille Trarieux pour lui transmettre nos plus sincères sentiments de condoléances.

Veuillez agréer, etc.

Le secrétaire : P. PAROT,

professeur à l'École primaire supérieure à Bourganeuf.

SECTION DE BOURGES (Cher).

Le bureau a l'honneur de prier M. Francis de Pressensé, d'exprimer à la famille du fondateur et président d'honneur de la Ligue, sa douloureuse sympathie pour la perte irréparable qu'elle vient de faire avec la République et l'humanité.

SECTION DE CETTE (Hérault).

La section Cettoise de la Ligue des Droits de l'Homme vous prie d'agréer ses sincères sentiments de condoléance pour la perte immense que vous venez de faire et avec vous les défenseurs du Droit et de la Justice.

Le président : G. VIEU.

SECTION DE CHASSENEUIL (Charente).

Le Comité, au nom des membres de la section de Chasseneuil, vivement frappé de la mort de M. Trarieux, le vaillant lutteur qui a sacrifié sa vie pour la Ligue qu'il avait fondée, et qui disparaît au moment où la justice va enfin triompher, adresse à la famille si éprouvée du regretté sénateur, l'expression de ses respectueuses sympathies.

Le Secrétaire : TARDAT.

SECTION DE CHATEAUROUX (Indre).

La section de Châteauroux de la Ligue des Droits de l'Homme, pleine de vénération pour l'homme de bien qui vient de disparaître et qui fut l'apôtre du Droit et de la Justice, envoie, avec émotion, un respectueux salut à la dépouille de M. Trarieux, le très regretté fondateur de notre association.

Le président : FOURNIER.

SECTION DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain).

Monsieur le président,

Notre section de la Ligue a l'honneur et le pénible devoir d'apporter son tribut de condoléances et de regrets bien sincères au sujet de la perte si douloureuse que la Ligue vient de faire, en la personne de notre fondateur et président, M. Trarieux.

Puisse son exemple inspirer ses successeurs, qui, plus heureux que lui, pourront voir achever l'œuvre de justice et de réparation qu'il avait entreprise, avec tant d'autres amis de la Justice et de la Vérité.

Cet événement qui, au point de vue moral, a été, peut-être, le plus important du siècle dernier, a permis au pays de juger de la profondeur de l'abîme où l'avait plongé l'enseignement congréganiste.

Veuillez agréer, etc.

Le Président : CARAGE;

Le Secrétaire : JOUANDEAU.

SECTION DU CHEYLARD (Ardèche).

La section du Cheylard vous envoie ses regrets et ses respectueuses condoléances.

Le secrétaire : COTTOU.

SECTION DE CLAIRAC (Lot-et-Garonne). — Profondément ému par la mort de l'héroïque citoyen qu'était M. Trarieux, connu et aimé de nous tous, sachez-nous très sympathiques à votre immense douleur :

A Madame Trarieux.

HOLLARD, président.

SECTION DE CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme).

La section clermontoise de la Ligue des Droits de l'Homme s'associe à votre douleur et vous prie de recevoir ses plus vives et sincères condoléances pour la perte irréparable que vous venez d'avoir en la personne de votre époux.

Le président : MARROU.

SECTION DE COGOGNAN (Gard).

Monsieur le Président,

Personnellement et au nom de la section, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien associer la section de Codognan aux marques de sympathie, aux regrets que vous exprimerez, aux condoléances que vous adresserez à la famille Trarieux si cruellement éprouvée par la mort de l'honorable M. Trarieux.

Daignez agréer, etc.

Le Président : Gabriel SAMUEL.

SECTION DE COGNAC (Charente).

La section Cognaçaise de la Ligue des Droits de l'Homme s'associe au deuil qui atteint la France tout entière et vous adresse l'hommage de sa sympathie douloureusement émue.

Le Président : GIMARD.

SECTION DE COLOMBES (Seine).

Les membres de la section de Colombes, profondément émus du décès du grand citoyen Trarieux adressent aux membres de la famille leurs affectueux sentiments de condoléance.

Le secrétaire : BOWERS.

SECTION DE LA COURNEUVE (Seine).

Le Comité de la section de la Courneuve adresse à la famille du citoyen Trarieux ses plus vifs regrets et ses condoléances les plus sincères pour la perte qu'elle vient de faire en la personne du fondateur de la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme.

SECTION DE CROS-DE-CAGNES (Alpes-Maritimes).

La section, à l'occasion de la mort de M. Trarieux, envoie au Comité central l'expression émue de ses sympathies et le charge de présenter en son nom à la famille du vaillant champion du droit et de la vérité, ses plus respectueuses condoléances.

Le Président : BUTAT.

SECTION DE DIEPPE (Seine-Inférieure).

Bien qu'ayant donné ma démission de président de la section de Dieppe, apprenant le dénouement fatal de notre vénéré président, M. Trarieux, profondément reconnaissant à son œuvre immortelle pour la justice, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien transmettre à la famille de ce grand cœur, l'expression de mes respectueux sentiments de condoléance.

LOYER, président-démissionnaire.

SECTION D'EPINAL (Vosges).

La section spinalienne de la Ligue des Droits de l'Homme vous envoie ses condoléances pour la mort du grand citoyen que fut M. Trarieux et vous prie de recevoir l'hommage de son profond respect.

Le Secrétaire : BENOIT-LÉVY.

SECTION DE FLORAC (Lozère).

Les membres de la section de Florac de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis en séance le 27 mars, adressent à la famille Trarieux l'expression des regrets qu'ils ont vivement éprouvés à la nouvelle de la mort du sénateur Trarieux, président fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, dont l'œuvre de solidarité, de vérité et de justice restera l'honneur de sa mémoire et sera léguée aux générations futures comme un dépôt sacré.

Le président : VINCENT.

SECTION DE GAP (Hautes-Alpes).

La section, profondément émue de la mort de l'honnête homme au grand cœur, qui fonda l'œuvre si féconde à laquelle nous collaborons, s'incline respectueusement devant la tombe de celui qui lutta pour la justice et le droit sans craindre les colères et les injures, sans ménager ni ses forces ni sa santé.

Elle adresse à ceux qu'il laisse derrière lui l'expression de sa douloureuse et sincère sympathie.

GAUMAND, secrétaire.

SECTION DE GATTIÈRES (Alpes-Maritimes).

La section de Gattières de la Ligue des Droits de l'Homme, apprenant avec une peine profonde la mort de M. Trarieux adresse à Madame Trarieux et à sa famille l'expression de ses condoléances émues et l'hommage de ses sympathies respectueuses; salue avec admiration, au moment où il disparaît, le fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, le grand citoyen qui a consacré son énergie, son intelligence et sa vie à l'œuvre de Justice et de Vérité et qui meurt, comme Zola, comme Scheurer-Kestner et Grimaux, avant la victoire définitive que son héroïsme civique a préparée.

Le Président : L. MOURAILLE.

SECTION DE GEX (Ain).

Profondément émue de la mort de l'illustre fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, la section de Gex s'associe au deuil qui vous frappe et vous prie d'agréer l'expression de sa respectueuse sympathie.

Au nom de la section et en l'absence du président.

Le vice-président : H. BERTHILLIET; le Secrétaire : BOCCARD.

M. Auguste Richard, président de la section de Gex, présente au Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, ses plus vives condoléances ainsi que celles de tous les membres de la section de Gex pour la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de l'éminent et regretté M. Trarieux.

Nous vous prions de croire en nos plus sincères sympathies.

Le Président : RICHARD.

SECTION DE GRAY (Haute-Saône).

La section envoie à la famille du regretté M. Trarieux l'expression de ses douloureuses condoléances pour la perte irréparable qu'elle vient de subir, ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme, et affirme que le souvenir de ce grand citoyen restera inoubliable.

PERROUILLET.

SECTION DE GRÉOUX (Basses-Alpes).

La section de Gréoux adresse à la famille de M. Trarieux

ses sincères sentiments de condoléance pour la perte de notre vénéré président d'honneur.

BESSAND.

SECTION DU HAVRE (Seine-Inférieure).

A Madame Trarieux.

Madame,

La section de la Ligue des Droits de l'Homme, dans son assemblée générale de ce soir, m'a chargé, à l'unanimité, de vous adresser l'expression de ses sentiments de respectueuse et profonde sympathie.

Veuillez me permettre de joindre à ces compliments de condoléances collectifs, un message personnel. C'est avec émotion que je me rappelle les quelques entretiens que j'ai eu le plaisir d'avoir avec M. Trarieux ; il était un guide et un appui précieux et derrière le président de la Ligue, on trouvait bien vite l'ami le plus affectueux. Comme mon beau-père, le docteur Gibert, il ne verra pas, de cette terre du moins, le triomphe définitif et éclatant de la cause à laquelle il s'est sacrifié, mais il nous montre encore plus éloquemment, comment nous devons croire au triomphe du bien et comment nous devons nous dévouer à sa cause. C'est la leçon que pour moi, je veux garder de sa vie et je souhaite ardemment que le sentiment de la grandeur et l'exemple qu'il a donné adoucisse pour vous la douleur de l'avoir perdu.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus respectueux.

H. DU PASQUIER.

SECTION D'HOUEILLES (Lot-et-Garonne).

La section cantonale d'Houeillès de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie en assemblée générale le 31 mars 1904, exprime à la famille Trarieux, par l'intermédiaire du Comité central, les profonds regrets que cause à la section de Houeilles, la mort prématurée de l'homme éminent qui fut, dans les terribles circonstances qui sont présentes à toutes les mémoires, le fondateur et le premier président de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, et qui disparaît, victime de son dévouement au Droit, à la Justice et à la Vérité, au moment où la première partie de son œuvre va être couronnée par le triomphe le plus éclatant.

Le président : R. LAMOTHE.

SECTION D'HYÈRES (Var).

La section d'Hyères en deuil, envoie ses salutations émues et affectueuses au grand homme de bien, au grand juste qui disparaît, à celui qui a consacré sa vie à la défense des déshérités et ses très vives et très respectueuses condoléances à sa famille.

Le président : MOULIS.

SECTION DE LESPARRE (Gironde).

La section de Lesparre de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, profondément émue par la mort de M. Trarieux, fondateur de la Ligue, envoie à Madame Trarieux et à sa famille l'expression de ses plus vives condoléances.

Le Président : GRANGE.

SECTION DE LEVALLOIS-PERRET (Seine).

A Madame Trarieux.

Madame,

En apprenant la triste nouvelle de la mort de M. Trarieux le Comité de la section de Levallois-Perret a éprouvé la plus vive émotion. Au nom de la section tout entière, nous tenons à vous témoigner toute la part que nous prenons au deuil cruel qui vous frappe et nous vous prions de recevoir l'expression de nos plus sincères condoléances.

Le fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme n'est plus ; mais sa mémoire survivra chez tous ceux qui sont animés de la passion de la Justice et de la Vérité.

Si quelque chose, Madame, peut adoucir votre douleur, c'est la pensée que l'illustre mort n'aura pas combattu en vain et que son nom sera conservé dans l'esprit de tous, comme l'un de ceux qui ont mieux servi, dans des temps difficiles, la démocratie et la République.

Veillez agréer, Madame, l'hommage des sentiments attristés des membres de la section de Levallois-Perret.

Le Président : A. CAUCÉ.

SECTION DE LEVENS (Basses-Alpes).

La section levensoise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen vous adresse ses sincères condoléances.

AUSSEL.

SECTION DE LIBOURNE (Gironde).

La section libournaise envoie à la famille Trarieux l'expression de ses respects et ses douloureuses sympathies.

BERGER, président.

SECTION DE LIEUREY (Eure).

Les membres du bureau de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Lieurey, au nom de la dite section, ont l'honneur d'adresser à Mme Ludovic Trarieux et à ses enfants, avec leurs respectueuses salutations, leurs sincères compliments de condoléances pour la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Ludovic Trarieux, leur mari et père, et se joignent à cette famille si cruellement frappée pour pleurer leur vénéré président et l'homme de bien que fut M. Trarieux.

Le président : WAGNER. Le secrétaire : L. JULES.

SECTION DE LILLE (Nord).

La section lilloise de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie le 15 mars 1904, envoie à l'unanimité à Mme Trarieux, l'hommage de ses respectueuses condoléances.

SECTION DE LORIENT (Morbihan).

Notre section a voté, à l'unanimité, une adresse de condoléances à la famille de l'éminent et regretté sénateur Trarieux, fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Ayez l'obligeance, Monsieur le secrétaire général, d'être notre interprète auprès de la famille de M. Trarieux et de lui transmettre nos sincères regrets pour la perte cruelle qui vient de les atteindre.

BOULIGAND.

SECTION DE LOUDUN (Vienne).

La section loudunaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen apprend avec consternation la mort de M. Trarieux.

Elle considère cette nouvelle comme un véritable deuil pour notre grande famille républicaine et, dans son assemblée générale du 15 mars 1904, elle décide de suspendre toute discussion en signe de profond regret.

Le secrétaire : H. AUGÉ.

SECTION DE LOURCHES (Nord).

Les membres de la section de Louches de la Ligue des Droits de l'Homme, viennent d'apprendre avec tristesse la mort de M. Trarieux, leur vénéré président. Ils adressent à la famille Trarieux l'expression de leur douloureuse sympathie.

Le secrétaire : H. BOUTEZ.

SECTION DU LUC (Var).

La section du Luc, douloureusement émue de la mort de M. Trarieux, président d'honneur de la Ligue Française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, adresse à la famille du regretté président et au Comité central, avec ses respectueuses sympathies et ses cordiales condoléances, l'expression de la profonde admiration qu'elle professait pour l'illustre et dévoué fondateur d'une Ligue basée sur des idées de justice, de vérité et de Liberté.

Le président : JAUBERT.

Le secrétaire : VERSE.

SECTION DE LYON (Rhône).

La section lyonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme avec toute la France républicaine partage respectueusement votre douleur. Trarieux aura pour le pleurer toutes les victimes de l'injustice, tous les amis de la vérité. Notre pays et le monde civilisé perdent un noble esprit, une haute conscience, un grand cœur.

JEAN APPLETON.

SECTION DE MADRANGES (Corrèze).

La section envoie ses plus vives condoléances au Comité central de la Ligue et à la famille de M. Trarieux, dont la perte est si grande pour la démocratie et la cause de la justice.

MALAGNOUX, secrétaire.

SECTION DE MANE (Basses-Alpes).

A l'occasion de la mort de l'ancien président et fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, la section de Mane prie Mme Trarieux et sa famille d'accepter ses sincères sentiments de condoléances

Pour la section et par ordre :

Le Secrétaire : A. MILANY.

SECTION DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône).

A. M. Counord, président de la section de Bordeaux.

La section marseillaise de la Ligue vous prie d'envoyer de sa part une couronne à l'ensevelissement de M. Trarieux et de présenter à Mme Trarieux et à sa famille ses plus respectueuses condoléances.

Le Président : Henry SCHLÆSING.

SECTION DE MAZAMET (Tarn).

La section mazamotaine de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie ce jour en assemblée générale, a appris avec une profonde émotion, la mort de M. le sénateur L. Trarieux qui fut, non seulement le président-fondateur, mais mieux encore l'âme même de notre Ligue. Tous les gens de cœur ne sauraient oublier que notre regretté président dépensa son grand talent à défendre la cause de la Justice et de la Vérité, jusqu'au moment, et même au-delà du moment où ses forces vinrent à le trahir.

La section décide, à l'unanimité des membres présents, d'adresser au bureau central de la Ligue ainsi qu'à la famille du regretté M. L. Trarieux, le témoignage de ses vifs regrets et de sa douloureuse sympathie, et lève la séance en signe de deuil.

Le secrétaire : Pierre BONNAFOUS.

SECTION DE MEUDON (Seine-et-Oise).

La section meudonnaise des Droits de l'Homme adresse ses vives condoléances à Mme Trarieux et sa famille.

SECTION DE MEYZIEU (Isère).

La section cantonale de Meyzieu de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen adresse à Mme Trarieux ses sentiments respectueux de condoléances et lui exprime toute la part qu'elle prend à sa douleur pour la perte de Ludovic Trarieux qui fut toute sa vie pour la justice et pour la vérité. Les victimes de la justice et les amis de la vérité le pleurent.

Le président : QUÉNIN.

Maire de Pusignan.

SECTION DE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne).

A Madame Trarieux.

Madame,

La section de Montauban de la Ligue des Droits de l'Homme dans sa réunion générale du 17 mars, vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, section de Montauban, réunis en assemblée générale le 17 mars, douloureusement émus par la mort du citoyen L. Trarieux, fondateur et premier président de la Ligue, héros infatigable de la Justice et de la Vérité, tombé sur le champ de bataille après avoir préparé le triomphe du droit ;

« Prient Mme Trarieux de vouloir bien agréer l'unanime témoignage de leurs respectueuses condoléances, et de transmettre à toute sa famille l'expression de leur profonde sympathie. »

C'est avec un sentiment de haute admiration pour la mémoire et le caractère de notre bien regretté président que je remplis ce pieux devoir.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma très respectueuse considération.

Le Président de la section : D^r BERGIS.

SECTION DE MONTBRISON (Loire).

Monsieur le Président,

Les membres de la section de Montbrison de la Ligue des Droits de l'Homme ont été douloureusement émus par la mort du principal fondateur de la Ligue, du courageux ouvrier de Justice et de Vérité que fut M. Trarieux. Ils vous prient M. le Président, de transmettre à sa famille, et en particulier à M. Gabriel Trarieux, qui la représente si dignement au Comité central, l'expression de leur vive sympathie, et l'assurance que, dans toute la mesure de leur pouvoir, ils continueront l'œuvre d'éducation politique et de réparations judiciaires et sociales si énergiquement entreprise par leur ancien et vénéré président.

Comme l'a si justement dit M. Aubriot, une seule pensée peut atténuer pour nous la douleur de cette perte irréparable : c'est la pensée de continuer la lutte avec celui que la Ligue a appelé à sa tête en remplacement de M. Trarieux.

Recevez, etc.

Le secrétaire général : REYNIER.

SECTION DE MONTPELLIER (Hérault).

La section montpéliéraine de la Ligue des Droits de l'Homme envoie à la famille affligée du grand citoyen, du noble défenseur de la Vérité et de la Justice, l'expression de sa profonde sympathie et de ses douloureux regrets.

Le président : CHARLES RIST.

SECTION DE MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine).

Monsieur le Président,

Douloureusement émus par le décès de leur vénéré président d'honneur, les membres de la section de Montreuil de la Ligue des Droits de l'Homme prient le Comité central de transmettre à Mme Trarieux et à sa famille leurs respectueuses condo-

léances et l'assurance de la part bien vive qu'ils prennent à leur douleur.

A l'heure où disparaît l'un des fondateurs de la Ligue les plus éminents, ils assurent le Comité central de leur entier dévouement à la cause qu'il défendit si généreusement et de leur entière confiance dans les citoyens dévoués qui continuent à la tête de notre Ligue l'œuvre à laquelle il s'était si pleinement donné.

Le président : TIPENER.

SECTION DE NANCY (Meurthe-et-Moselle).

Une des plus hautes consciences humaines s'est éteinte. La section des Droits de l'Homme de Nancy pleure son regretté président d'honneur et prie sa famille d'agréer l'hommage de sa sincère douleur.

Le président : CAHEN-BERNARD.

SECTION DE NANTES (Loire-Inférieure).

La section nantaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, douloureusement émue à la nouvelle de la mort de M. Trarieux, ancien président de la Ligue, prie le Comité central de vouloir bien exprimer à la famille du grand citoyen que la France vient de perdre, l'expression de ses vives et respectueuses condoléances.

Le secrétaire : V. BICHON.

SECTION DE NEUVILLE-SUR-SAONE (Rhône).

La section de Neuville-sur-Saône de la Ligue des Droits de l'Homme adresse à Mme Trarieux ses sincères condoléances pour la perte cruelle qu'elle vient de faire dans M. Trarieux, l'homme de bien et de haute équité qui vient de disparaître.

Le président : GUILLOT.

SECTION DU NORD DES ARDENNES.

A Madame Trarieux.

Au nom de la section du Nord des Ardennes de la Ligue des Droits de l'Homme je vous prie d'accepter nos respectueuses condoléances.

Le président : D^r DOISY.

SECTION DE PAMPROUX (Deux-Sèvres).

La section de Pamproux de la Ligue des Droits de l'Homme, adresse à la famille du regretté fondateur et président d'hon-

neur de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen l'expression émue de la profonde douleur qu'elle éprouve par la perte de M. Ludovic Trarieux.

Elle s'associe à la pensée d'élever, par souscription nationale, un monument à ce bon Français et ferme républicain.

PARIS. — SECTIONS DES HALLES ET DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS (1^{er} Arrt.).

Les sections des quartiers des Halles et de Saint-Germain-l'Auxerrois, réunies en Assemblée générale, le 21 mars 1904, envoient à la famille du regretté président Trarieux, leurs plus sympathiques condoléances.

PARIS. — SECTIONS DU III^e ARRONDISSEMENT.

Mon cher Président,

Les membres de l'Union des Quatre sections du III^e arrondissement sont douloureusement affectés de la perte cruelle que vient de subir la Ligue des Droits de l'Homme dans la personne de notre vénéré président, M. Trarieux, fondateur de notre Ligue.

Veillez agréer, etc.

Le secrétaire général : E. BILLET.

PARIS. — SECTION DU QUARTIER SAINT-MERRI (IV^e Arrt)

La section Saint-Merri, de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en Assemblée le 25 mars 1904, adresse ses sincères sentiments de condoléances à l'occasion de la mort de M. Trarieux sénateur, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme, et demande que le Comité central prenne l'initiative d'une pétition qui sera adressée au Conseil municipal de Paris pour demander que le nom de L. Trarieux soit donné à une rue de la capitale.

Le secrétaire : LECHEVIN.

PARIS. — SECTION DU V^e ARRONDISSEMENT.

La section du V^e arrondissement, réunie le 14 mars, envoie à la famille de M. Trarieux l'expression de ses respectueuses condoléances et de sa fidélité au souvenir du fondateur de la Ligue.

PARIS. — SECTION DU VIII^e ARRONDISSEMENT.

La section du VIII^e arrondissement, profondément émue de la mort de M. le président Ludovic Trarieux, adressent à sa famille l'expression de ses douloureux regrets et salue la mémoire du fondateur de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

EMILE PERRIN.

secrétaire général de la section du VIII^e Arrt

PARIS. — SECTION DU IX^e ARRONDISSEMENT.

Les membres du Comité de la section Rochechouart profondément affligés de la mort d'un homme qui, par son constant dévouement à l'idée de justice, a grandement honoré l'humanité, prient Mme Trarieux d'agréer et d'offrir à tous les siens l'expression de leur douleur.

Le président : A. BRETTE.

PARIS. — SECTION DE LA ROQUETTE-SAINTE-MARGUERITE
(XI^e Arrt).

A Madame Trarieux.

Madame,

La section de la Roquette-Sainte-Marguerite est présente de tout cœur avec vous et les vôtres dans la grande épreuve que vous traversez. Elle souffre avec vous d'une douleur qu'elle ressent. Et l'absence forcée de son président n'empêchera pourtant pas notre sympathie unanime de se manifester.

Comment vous dire ce que fût pour nous Monsieur le sénateur Trarieux ? Il tenait du conseiller, de l'ami : il tenait du père, lui qui nous avait fondés et dirigés. Ce n'était plus le président autorisé que l'on respecte seulement. Il était devenu le collègue, presque le compagnon que l'on aime. Et cette affection, que rien jamais n'a démentie, était allée grandissante jusqu'à son apogée. Je me demande même si elle ne grandit pas encore, malgré la douleur qui nous étreint.

Depuis plusieurs mois nous le savions frappé durement. Quel coup pour nous tous ! Notre dernier espoir de le retrouver au milieu de nous s'est envolé. Et nous pleurons avec vous qui pleurez, une perte qui pour beaucoup, pour tous, est irréparable.

Je pourrais en parler longtemps sans vous faire comprendre

la portée de notre deuil. Aucune expression surtout ne pourrait exagérer notre affection pour lui. Notre témoignage n'en est qu'un dans la foule de ceux qui vous parviennent. Il ne peut être que des plus sincères, et vous y lirez comme autant de gémissements poussés de partout sur le départ d'un homme que nous aimions beaucoup.

Veuillez agréer, Madame, avec cette faible expression de notre douleur émue, pour vous et les vôtres, l'assurance de notre sympathie ardente et de nos souvenirs attristés.

Le président : Etienne CREISSEL.

PARIS. — SECTION DE LA FOLIE-MÉRICOURT (XI^e Arrt).

A Madame Trarieux.

Madame,

J'ai l'honneur, au nom de la section Folie-Méricourt, de vous adresser l'assurance de nos sentiments de douloureuse sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de vous frapper, et avec vous tous les amis de la Justice.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le président de la section : Marc GERSON.

PARIS. — SECTION DU COMBAT-VILLETTE (XIX^e Arrt).

A Madame Trarieux et sa famille,

Profondément attristés par la mort du grand et bon citoyen Ludovic Trarieux, je viens en mon nom personnel et au nom des camarades de la section Villette-Combat vous adresser nos très vives et très respectueuses condoléances.

Le président : NATHAN-HUGON.

SECTION DE PONTARLIER (Doubs).

Emile Thomas, directeur du *Journal de Pontarlier*, vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en son nom personnel et au nom de la section pontissalienne de la Ligne des Droits de l'Homme, l'assurance de sa plus vive sympathie, à l'occasion de la mort de celui qui fut l'admirable champion de la Vérité et de la Justice et qui n'eût pas cette joie suprême de voir éclater pleinement cette Vérité que avec vous, avec les Scheurer-Kestner, les Zola, les Bernard-Lazare, il avait mise en marche.

Puissions-nous voir bientôt, nous qui restons, mais qui ne sommes que les pâles continuateurs, mais les admirateurs sincères, de l'œuvre sublime du regretté Trarieux, puissions-nous voir bientôt éclater pleinement la lumière de Justice.

SECTION DE PONT-A-VENDIN (Pas-de-Calais).

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom de la section de Pont-à-Vendin, nous vous prions d'adresser à la famille de M. Trarieux l'expression de nos plus sympathiques condoléances pour la perte qu'elle vient d'éprouver.

Agréez, etc.

Le président : LEGRAND.

SECTION DE PONT-DE-CHÉRU (Isère).

La section de Pont-de-Chérny de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen adresse à Madame Trarieux l'expression de ses sincères condoléances : Puisse cette humble adresse adoucir votre douleur et affirmer les vifs sentiments de regrets unanimes que laisse après lui le grand homme de bien qu'était M. Trarieux, fondateur et pionnier infatigable de de l'œuvre de Droit et de Justice, qui a déjà rendu de si éminents services à notre société.

Le secrétaire-trésorier : MARTIN.

SECTION DE PONT-L'ÉVÊQUE (Calvados).

Douloureusement émus de la mort prématurée de M. Ludovic Trarieux, fondateur de la Ligue, les président et membres de la section de Pont-l'Évêque envoient à la famille, au président et au Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, à l'occasion de la perte irréparable que vient de faire la cause de la Justice, de la Vérité et du Progrès, en la personne du grand démocrate et du généreux humaniste qu'était Ludovic Trarieux, l'expression de leurs vives condoléances et de leurs sincères regrets.

Le président : BENOIST.

SECTION DE PORT- VENDRES (Pyrénées-Orientales).

A la Famille Trarieux,

La section de Port-Vendres de la Ligue des Droits de l'Homme prend part à votre vive douleur.

TIXADOR.

SECTION DE PRIVAS (Ardèche).

A Madame Trarieux.

La section de Privas de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Privas, profondément émue par la nouvelle du décès de M. Trarieux, fondateur et ancien président de

la Ligue, envoie à son honorable veuve l'expression des vifs regrets que lui inspire la disparition de cet éminent citoyen, dévoué jusqu'à en mourir à la grande cause de la justice et de la vérité.

Le secrétaire : Gabriel DURAND.

SECTION DU PUY (Haute-Loire).

La section du Puy me charge de rendre un juste hommage d'admiration reconnaissante à la mémoire de son regretté président d'honneur dont l'œuvre impérissable remplira une page glorieuse dans l'histoire de l'Humanité. Fiers d'avoir eu Ludovic Trarieux pour chef dans la lutte engagée pour le triomphe de la Justice et du Droit, nous adressons à sa famille nos respectueuses condoléances pour la perte douloureuse qu'elle vient de faire et qui sera vivement ressentie par la Ligue et la France républicaine.

BOUTAUD, président.

SECTION DE RIEZ (Basses-Alpes).

Au moment où la famille de notre ancien regretté président Trarieux est plongée dans la plus profonde affliction par la perte cruelle de son chef vénéré, la section de Riez se fait un devoir d'adresser à tous les membres éplorés de la famille du défunt l'expression de ses sentiments les plus sincères de condoléance et de respectueux souvenir.

SECTION DE RIVE-DE-GIER (Loire).

Connaissant les sentiments des membres de notre comité, des inscrits à notre section, je viens vous prier, de transmettre à Mme Trarieux pour elle et les siens, l'expression de nos respectueuses condoléances pour la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver par la mort de notre bien regretté président d'honneur, fondateur de notre Ligue, M. L. Trarieux, ce noble cœur ! — serviteur dévoué de la Vérité et ennemi de toutes les injustices qui accablaient et accablent encore les trop nombreuses victimes de ces iniquités, au sort desquelles et pour lesquelles il a dépensé sa santé jusqu'à épuisement pour faire ressortir et prouver leur innocence et obtenir par suite leur réhabilitation et et libération. Ayons pour cet homme de bien la pure vénération qui lui est due, en appréciant sans cesse le souvenir des belles actions qu'il a accomplies, que nous devons tous prendre pour exemple à suivre dans nos actions. Ce

faisant, nous continuerons la chose qu'il a commencée dans le terrible moment de 1898, qu'il a servie avec la plus grande fidélité et les plus grands sacrifices.

Avec mes remerciements, croyez, etc.

TOUSSAINT.

SECTION DE ROCHEFORT (Charente-Inférieure).

A Madame Trarieux.

Madame,

Les membres de la section de Rochefort-sur-Mer de la Ligue des Droits de l'Homme sont profondément attristés de la perte cruelle que vous venez d'éprouver en la personne de votre vénéré époux, M. Trarieux.

C'est avec le plus vif regret que nous apprenons la mort du fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme; nous conserverons le cher souvenir de celui qui lutta toujours pour la justice et la vérité.

En vous adressant nos compliments de condoléances, nous vous prions d'agréer, Madame, avec nos sentiments respectueux, l'assurance de notre profonde sympathie.

Le Président.

Le Secrétaire.

E. MARIANELLI.

L. DESTREM.

SECTION DE RODEZ (Aveyron).

La section ruthénoise de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément émue, adresse à la famille Trarieux l'expression respectueuse et de sa douloureuse sympathie.

Le président : PERSEIL.

SECTION DE ROUEN (Seine-Inférieure).

La section rouennaise de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en assemblée générale, le 26 mars 1904, remercie son comité d'avoir délégué un de ses membres pour représenter la section aux funérailles de M. Trarieux et d'avoir fait déposer en son nom une couronne sur la tombe de l'illustre fondateur et président honoraire de la Ligue. Elle se fait un devoir de constater que tous les membres de la section ont été profondément affligés par la nouvelle de la maladie, ensuite par celle de la mort du valeureux citoyen, du glorieux orateur qui, sans hésitation, a tout sacrifié pour la cause du Droit et de la Vérité et dont le nom mérite d'être pieusement conservé parmi ceux des plus grands citoyens qui ont honoré la France, la République et l'Humanité. Elle adresse ses respectueuses con-

doléances à Madame Trarieux et à ses enfants et prie le Co-central de leur faire parvenir cette adresse.

SECTION DE ROQUECOURBE (Tarn).

La section de Roquecourbe de la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme, profondément affligée par la nouvelle de la mort de M. Trarieux, fait parvenir au Comité central ses profondes condoléances, qu'il voudra bien transmettre à la famille du défunt.

La Ligue perd en M. Trarieux, son fondateur, l'homme qui a lutté avec une si noble ardeur pour la Justice et la Vérité méconnues. Il appartient donc à tous ses membres d'avoir plus que jamais à cœur de mener à bonne fin, l'œuvre si vaillamment entreprise.

SECTION DE ROYAN (Charente-Inférieure).

A Madame Trarieux.

Madame,

Je viens, au nom de la section de Royan de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, vous apporter l'hommage de nos respectueuses condoléances.

Si le deuil qui vous frappe est encore plus cruel pour vous que pour tout autre, soyez persuadée que tous mes collègues ressentent une peine profonde de la mort d'un si grand homme de bien.

S'il vous est possible de ressentir quelque soulagement dans une pareille douleur, je suis certain que vous le trouverez comme nous, dans l'œuvre féconde de votre cher défunt, bien faite pour faire entrer dans l'immortalité, avec ces grands cœurs et ces consciences qu'on appelle Scheurer-Kestner et Zola, celui qui en est l'artisan.

Permettez-moi aussi, Madame, de vous apporter personnellement l'assurance de ma sincère compassion, car celui qui n'est plus m'était cher, surtout depuis les quelques entrevues que j'eus l'honneur d'avoir avec lui.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mon entier dévouement et de mon profond respect.

D^r TORCHUT,
président de la section de Royan.

SECTION DE RUOMS (Ardèche).

Monsieur le président,

A la douloureuse nouvelle de la mort de notre honorable fondateur de la Ligue de la Défense des Droits de l'Homme et

du Citoyen, la section de Ruoms adresse à la « troisième victime » l'hommage de ses respectueuses salutations.

Vous priez, en même temps, d'être notre interprète, auprès de la famille Trarieux de nos sincères condoléances, pour le mort que nous pleurons tous.

Avec nos remerciements anticipés, et au nom de mes collègues, agréez, etc.

Le président : D^r BONNET.

SECTION DE SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS (Hérault).

A Madame Trarieux.

Madame,

La section de Saint-André-de-Sangonis, douloureusement émue de la mort du vénéré fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, s'associe de tout cœur au deuil cruel qui vous frappe. La mémoire de votre vénéré mari demeurera à jamais comme la personnification la plus haute de la Ligue des Droits de l'Homme, à la prospérité de laquelle il avait consacré toute ses forces et tout son talent.

Veillez agréer, madame, ainsi que toute votre famille éplorée, nos respectueuses et sincères condoléances.

Le secrétaire : E. DAUMAS.

SECTION DE SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord).

Le Comité de la section de Saint-Brieuc exprime ses vifs sentiments de condoléance à la veuve et aux enfants du généreux fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme.

EIDENSOHENK.

SECTION DE SAINT-CLAUDE (Jura).

La section san-claudienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen charge M. Francis de Pressensé, président du Comité central, de présenter à la famille Trarieux, si cruellement éprouvée, ses plus sincères sentiments de condoléances.

Elle salue en M. Ludovic Trarieux, le fondateur et le premier président de notre chère Ligue qui a pris en main tant d'intérêts méconnus et a secouru tant d'infortunés abandonnés par la fatalité des lois ; elle salue en M. Trarieux le champion infatigable qui lutta avec énergie pour le triomphe de la vérité. Des hommes comme M. Trarieux honorent leur pays par une longue carrière politique de travail et de dévouement à la cause publique ; ils honorent aussi leur parti à cause de leur

foi inébranlable à l'avènement de la Justice et pour avoir poursuivi, malgré les innombrables obstacles accumulés par le mensonge, leur idéal de justice, de vérité et de raison.

Le président : CADENAT.

SECTION DES SABLES-D'OLONNE (Vendée).

La section adresse un souvenir ému et respectueux à la mémoire du créateur de la Ligue, M. Ludovic Trarieux, dont les obsèques eurent lieu à Paris, le 15 mars dernier, qui en fut plusieurs années le président et qui en était le président d'honneur.

SECTION DE SAINT-DENIS (Seine).

La section dyonisienne de la Ligue des Droits de l'Homme devant l'événement trop tôt arrivé qui ravit à la Ligue son fondateur, Ludovic Trarieux, tient à témoigner du sentiment d'admiration qu'elle éprouve pour l'œuvre de haute justice qu'entreprit, avec tant d'ardeur et de conviction, cet homme de cœur.

Le secrétaire : JEUNEMAÎTRE.

SECTION DE SAINT-GALMIER (Loire).

Mon cher Morhardt,

Trarieux est mort. Ce dénouement prévu m'affecte profondément. Ne connaissant aucun des membres de sa famille, c'est à vous que j'adresse mes plus sincères condoléances. Je sais combien vous aimiez, vous vénériez notre glorieux président et je vous en sens cruellement atteint.

Les plus grands de l'époque héroïque s'en vont les premiers, Scheurer-Kes'ner, Zola, Grimaux, Fochier, Bernard Lazare, Trarieux.

Pertes immenses. Mais pourquoi courber le front ? Ils ne nous ont pas complètement abandonnés. Ils laissent leur exemple.

Celui de Trarieux nous sera des plus précieux. Il identifie les traditions de la Ligue. Ce sera le talisman qui dans l'âpre lutte pour la Justice et la Vérité, soutiendra nos courages et nos cœurs.

Sur cette tombe, mon cher Morhardt, ne versez pas de pleurs. La mort, vous le savez, n'est qu'une phase de la vie et la matière immortelle, en Trarieux comme en nous, poursuit son éternel devenir.

Je me recueillerai souvent à la pensée de notre cher pré-

sident et j'en garderai, au plus profond du cœur, l'inoubliable souvenir.

Croyez, mon cher Morhardt, à mes sentiments les plus affectueux et dévoués.

DUPONT.

SECTION DE SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT (Gard).

A Madame Trarieux.

Madame,

Notre section m'a chargé d'être son interprète auprès de vous pour vous dire qu'elle s'associe entièrement à la grande douleur que vous cause la mort de l'homme de conscience et de cœur, un citoyen courageux et désintéressé, du vaillant, de l'infatigable apôtre de la Vérité et du Droit dont vous portez si dignement le nom.

Votre deuil est le nôtre, car la mort de M. L. Trarieux est une perte inappréciable, non seulement pour sa famille, mais aussi pour tous les collaborateurs dont l'œuvre si importante et si belle à laquelle il s'est complètement dévoué.

Puisse le souvenir du bien qu'il a accompli, des services éminents qu'il a rendus à la cause sacrée de la Justice, adoucir en une certaine mesure votre si légitime chagrin et être pour tous les membres de la Ligue des Droits de l'Homme, pour tous les fermes républicains, un encouragement et une force.

Veuillez, Madame, agréer l'assurance de notre profonde sympathie dont nous vous prions de transmettre à vos enfants l'expression la mieux sentie.

Le président : B. GRAWITZ.

SECTION DE SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS (Seine).

La section de Saint-Maur-les-Fossés, réunie en assemblée générale, le 18 mars 1904, adresse à la famille Trarieux ses sincères sentiments de condoléances. Elle se joint au Comité central de la Ligue pour déplorer la perte de son fondateur qui fit montre dès le début d'un zèle infatigable pour le triomphe de la vérité et de la justice, et qui fut un honnête homme dans la noble acception du mot.

OLIVIER.

SECTION DE SAINT-MIHIEL (Meuse).

A Madame Trarieux.

Madame,

Les membres de la section de Saint-Mihiel pour la Défense

des Droits de l'Homme et du Citoyen, douloureusement émus en apprenant la mort de leur vénéré président d'honneur, vous adressent ainsi qu'à votre famille, l'expression de leur vive sympathie, et vous assurent de leur éternelle reconnaissance pour celui qui fut le fondateur d'une œuvre si grande et si noble.

Ils vous prient d'agréer, Madame, leur respectueux hommage.

Le président : DOUBLOT ; le vice-président : LECLERC ; le secrétaire : OUDINOT ; le secrétaire adjoint : DREYFUS, assesseur : TOUSSAINT.

SECTION DE SAINT-PIERRE-DE-SAINT-JULIEN (Var).

La section ayant appris par les journaux la mort du citoyen Trarieux, ancien président de la Ligue, exprime tous les regrets que lui cause la mort de ce républicain sincère et un des plus grands amis de la Justice et de la Vérité et prie M. le président du Comité central de bien vouloir transmettre à la famille du citoyen Trarieux les regrets unanimes de la section.

SECTION DE SAINT-RAPHAEL (Var).

Monsieur le secrétaire général,

J'é saisis cette occasion pour vous exprimer tous les plus vifs regrets qu'a causés, aux membres de notre section, la mort de M. Trarieux qui fut le fondateur de la Ligue, et qui fut aussi en même temps qu'un grand caractère, un des plus dévoués serviteurs de la Justice et du Droit.

Veillez agréer, etc.

C. BRUN, secrétaire.

SECTION DE SALINS (Jura).

Nous nous sommes associés de tout cœur au deuil causé par la mort de notre vénéré président, M. Trarieux. Personnellement je n'oublierai jamais l'accueil si bienveillant de ce bon citoyen.

Le président : C. CHAMPON.

SECTION DE TOURNON (Ardèche).

Les Ligueurs tournonnais adressent à Mme Trarieux et à sa famille leurs plus vives sympathies dans leur grand deuil du courageux défenseur de la vérité et de la justice.

SECTION DE TRICOT (Oise).

Les membres du bureau de la section de Tricot de la Ligue

des Droits de l'Homme, ont l'honneur d'adresser, au nom de tous les membres de la section, leurs respectueuses condoléances à Mme Trarieux ainsi qu'à sa famille, et expriment toute la part qu'ils ressentent de la perte pour la Ligue de l'éminent homme de bien, d'esprit généreux et intègre, qu'était M. Trarieux.

Que cette manifestation unanime puisse adoucir leur chagrin !

Le président : LEMARCHAND. Le secrétaire : RABAUT. Le trésorier : MERLETTE.

SECTION DE VALENCIENNES (Nord).

Monsieur le Président,

Les membres de la section valenciennoise de la Ligue des Droits de l'Homme, vivement émus du terrible malheur qui vient de frapper la famille de notre ancien et très aimé président, viennent vous prier d'être leur interprète auprès des membres de cette famille si cruellement éprouvée, pour leur faire part de leurs plus douloureux sentiments de condoléances. M. Trarieux, qui fut, en France, le fidèle apôtre de la Justice, emporte les regrets de tous les membres de notre section.

Veuillez agréer, etc.

Le secrétaire : A. BOORSCH.

SECTION DE VALENSOLE (Basses-Alpes).

La section de Valensole de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément émue de la mort de M. Trarieux, ancien président du Comité central, ce champion du Droit et de la Justice, ce vaillant si fort et si bon, pour ses grandes vertus, dont le souvenir sera impérissable, s'incline respectueusement devant sa mémoire et adresse à sa famille éplorée ses plus sincères condoléances.

Le secrétaire : J. BORRELLY.

SECTION DE VIENNE (Isère).

La section viennoise, par l'intermédiaire de son bureau, adresse à Mme Trarieux et à la famille de l'éminent fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme l'expression de ses respectueuses sympathies et ses sincères condoléances pour le deuil qui les frappe douloureusement et atteint tous les amis de la Justice et de la Vérité.

Le vice-président : GAECHNER. Le trésorier : BAUQUIER. Le secrétaire : BIRGIER.

SECTION DE VINCENNES (Seine).

La section de Vincennes de la Ligue des Droits de l'Homme adresse à la famille Trarieux l'expression de sa douloureuse sympathie.

SECTION DE VINON (Var).

La section de Vinon vous prie de transmettre à la famille Trarieux, à l'occasion de la mort de M. L. Trarieux, le président d'honneur du Comité central, l'expression de ses sentiments de sympathiques et respectueuses condoléances.

Le président : R. PELLAS.

Le personnel de l'Inspection des Enfants assistés

Notre regretté président, M. Trarieux, conformément aux conclusions de notre conseil, M. Jean Appleton, adressait, le 1^{er} août 1902, la lettre suivante au Président du Conseil (1) :

Monsieur le Président du Conseil,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur un recours pour excès de pouvoir intenté par M. le D^r Savary, sous-inspecteur des Enfants Assistés, à Lyon, contre sept arrêtés ministériels rendus en violation du décret du 8 mars 1887, portant règlement d'administration publique sur le personnel du service des Enfants Assistés.

Ce pourvoi a été enregistré à la date du 27 juin 1902, sous le n^o 40369. Votre administration sera prochainement appelée à fournir des observations en réponse au pourvoi. Je me permets d'espérer qu'elle reconnaîtra loyalement les illégalités manifestes dont les arrêtés attaqués sont entachés.

Dans le but d'assurer aux fonctionnaires du service des

(1) Voir *Bulletin officiel* Tome II (année 1902) page 696.

Enfants Assistés, une sécurité dans l'avancement qui attire et retienne des sujets d'élite dans cette profession si utile, le décret réglementaire du 8 mars 1887 réserve formellement tous les postes d'inspecteurs à certaines catégories de personnes limitativement déterminées (parmi lesquelles les sous-inspecteurs). Il dispose, en outre, dans son article 3, qu'un tiers des postes au moins sera réservé aux sous-inspecteurs.

Eh bien ! ces dispositions ont été constamment et pour ainsi dire systématiquement violées, au grand dépit des honorables et dévoués fonctionnaires de cette administration, qu'on décourage en obstruant toutes les voies d'avancement. La plupart des postes d'inspecteur récemment devenus vacants ont été attribués à des personnes non comprises dans les catégories prévues par le décret ; de plus, le tiers des postes d'inspecteurs n'a pas été réservé aux sous-inspecteurs, malgré la promesse contenue dans l'article 3.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur le Président du Conseil, que l'Etat, pour détenir la puissance publique, n'est pas dispensé d'être honnête homme ? Un patron qui eût pris envers ses employés les engagements fermes contenus dans le décret précité et qui se fût plus tard refusé à les tenir, eût sûrement été condamné par les tribunaux. Que penser de l'Etat qui, après avoir attiré des fonctionnaires par des garanties publiques dans une carrière où ils croient, sur la foi des décrets, leur avenir assuré, viole avec tranquillité, et par une sorte de tradition constante dans l'illégalité, le pacte conclu avec ses agents ?

Il me suffira, sans doute, Monsieur le président du Conseil, de vous avoir signalé de pareils abus, indignes d'une administration loyale, pour qu'il y soit mis immédiatement un terme, et pour que vous vous empressiez de reconnaître le bien fondé du pourvoi formé par M. le D^r Savary.

Veuillez agréer, etc.

L. TRARIEUX.

Cette affaire vient de recevoir son dénouement. Les conclusions de M. Trarieux ont été approuvées par le Conseil d'Etat et voici la lettre que nous avons reçue de l'honorable fonctionnaire qui a pris la courageuse initiative de défendre devant le Conseil d'Etat les droits de ses collègues violés par ces nominations illégales. Il est

bon de noter que le Dr Savary était personnellement hors de cause depuis longtemps, ayant reçu satisfaction et ayant été nommé inspecteur à Belfort.

A Monsieur le Président de la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Monsieur le Président,

La section du contentieux du Conseil d'Etat vient de rendre son arrêt au sujet d'un pourvoi que j'avais formé le 27 juin 1902 et auquel s'était intéressée la Ligue des Droits de l'Homme.

Il s'agissait de l'application du Décret réglementaire du 8 mars 1887, qui fixe les conditions du recrutement et de l'avancement du personnel de l'inspection des enfants assistés, décret dont les prescriptions avaient été méconnues sous ma précédente administration,

J'avais déféré au Conseil d'Etat sept arrêtés ministériels, six seulement en dernier lieu, qui me paraissaient entachés d'excès de pouvoir et qui attribuaient illégalement à divers titulaires des inspections vacantes.

Les bénéficiaires de ces arrêtés m'objectaient un argument qui puisait peut-être une certaine force dans les traditions du passé, mais qui n'était sûrement pas compatible avec notre moderne esprit de justice : ils invoquaient le prétendu pouvoir discrétionnaire du gouvernement en matière de nominations de fonctionnaires.

Sans contester la nature et l'étendue de ce pouvoir, je soutenais qu'en présence d'un décret réglementaire d'administration publique, il ne pouvait s'exercer que dans les limites tracées par le décret et les conditions qu'il détermine, tout en convenant que, sous cette réserve, la liberté du choix de l'administration parmi les candidats en ligne devait rester complète.

L'affaire se trouvait mettre en discussion, à la fois un principe de droit public, et les droits propres d'un personnel essentiellement républicain et discipliné, mais trop restreint en nombre pour ne pas ressentir vivement le contre-coup d'une atteinte portée à ses cadres, et trop attaché à sa fonction humanitaire pour ne pas être légitimement jaloux de ses prérogatives essentielles.

M. Jean Appleton, secrétaire général de la section lyonnaise de la Ligue et professeur de droit administratif, estime, après examen, qu'au double point de vue dont je parle la cause

était digne d'attention, et sur sa proposition, M. Trarieux par lettre du 1^{er} août 1902 signale le recours au bienveillant examen de M. le Président du Conseil.

C'est sous cette forme et à cette période que l'intervention pouvait utilement se produire.

En effet, le ministre compétent étant appelé par le Conseil d'Etat à émettre un avis, il était désirable que M. le Président du Conseil fut bien éclairé sur les motifs qui avaient inspiré le demandeur. Il importait qu'il ne pût soupçonner une sorte de tentative révolutionnaire, qu'un fonctionnaire se verrait difficilement pardonner, là où tout se réduisait à l'exercice régulier d'un recours qu'une démocratie ne saurait refuser au plus modeste citoyen, quelle que soit sa qualité, lorsqu'il invoque un droit, voir un simple intérêt lésé par une violation de la Loi.

En fait, du jour où la Ligue eut attiré l'attention des pouvoirs publics sur les abus visés, ils cessèrent de se produire, et bien que nous soyons là dans un domaine un peu spécial, il n'en est pas moins certain que des droits avaient été violés et qu'en s'employant à faire obtenir les justes réparations, la Ligue a démontré une fois de plus qu'aucune cause ne la laissait indifférente, pourvu qu'elle rentrât dans son programme et qu'elle fût légalement fondée.

Une fois la procédure engagée, la Ligue put envisager sa mission comme terminée; mais il m'est impossible d'oublier la spontanéité et l'efficacité de la démarche initiale faite en son nom.

L'arrêt intervenu me donne gain de cause et il est précieux à enregistrer pour le personnel. Il fixe la jurisprudence sur un point de droit administratif, il garantit pour l'avenir des droits inscrits dans les textes et il met toute une catégorie de citoyens, intéressants au moins par la nature de leurs fonctions, à l'abri des surprises de l'arbitraire; il assure enfin aux hommes de la carrière l'avancement normal que le décret de 1887 a réglementé à leur profit, dans le but de stimuler leur zèle et pour le plus grand bien de leurs services d'assistance, et que des promotions illégales avaient fini par rendre absolument précaire.

Au lendemain de la publication de la lettre de M. Trarieux je lui avais écrit pour lui témoigner ma reconnaissance et celle de mes camarades.

Je tiens à en renouveler aujourd'hui l'assurance à la Ligue des Droits de l'Homme, et j'éprouve une réelle satisfaction à

la donner au Comité central par l'entremise de son dévoué et distingué président, M. le député Francis de Pressensé.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon plus sincère dévouement.

D^r SAVARY.

inspecteur des enfants assistés à Belfort.

Voici, à titre de document, le texte de l'arrêt du Conseil d'Etat :

Au nom du Peuple Français :

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux;

Sur le rapport de la section du contentieux;

Vu la requête présentée par le sieur Savary, docteur en médecine, sous inspecteur de 2^e classe du service des Enfants Assistés du département du Rhône, demeurant à Lyon, 6, rue Rabelais, et le mémoire ampliatif produit en son nom, enregistrés au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat, les 27 juin et 13 novembre 1902, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler.

1^o Un arrêté du ministre de l'Intérieur du 30 mars 1900 nommant le sieur Aubraye, sous-préfet d'Ortez, inspecteur de 2^e classe des enfants assistés pour le département du Calvados;

2^o Trois arrêtés du 24 octobre 1900 nommant a) le sieur Huet, commis-expéditionnaire au ministère de l'Intérieur, sous inspecteur de 1^{re} classe des Enfants Assistés pour le département de la Seine Inférieure; b) le sieur Treilles, secrétaire général de la préfecture de la Corse, inspecteur de 1^{re} classe des enfants assistés pour le département de la Vienne; c) le sieur François, sous-préfet de Loudun, inspecteur de 1^{re} classe des Enfants Assistés pour le département de la Côte d'Or;

3^o Un arrêté du 31 Juillet 1901 nommant le sieur Carré, sous-Préfet de Millau, inspecteur de 1^{re} classe des Enfants Assistés pour le département de l'Aude;

4^o Un arrêté du 1^{er} mai 1902 nommant le sieur Viret, sous-préfet de Bressuire, inspecteur de 1^{re} classe des Enfants assistés pour le département de Saône-et-Loire;

5^o Un arrêté du 30 mai 1902 nommant le sieur Huet précité, inspecteur de 1^{re} classe des Enfants Assistés pour le département d'Ille-et-Vilaine;

Ce faire, attendu en ce qui concerne les nominations d'inspecteurs ;

Que l'article 3 du décret du 8 mars 1887 ne comprend pas les sous-préfets et les secrétaires généraux de préfecture parmi les fonctionnaires auxquels il réserve exclusivement les postes d'inspecteurs ;

Que l'article 5 dispose que les inspecteurs et les sous-inspecteurs seront à leur entrée en service placés dans la quatrième classe du cadre ;

Que le même décret réserve le tiers des places aux sous-inspecteurs ;

En ce qui concerne les nominations du sieur Huet :

Que les commis-expéditionnaires n'ont pas droit aux places de sous-inspecteurs et que les fonctionnaires de ce service ne peuvent être promus à une classe supérieure qu'après deux ans de service dans la classe inférieure ;

Vu les arrêtés attaqués ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Intérieur en réponse à la communication qui lui a été donnée de la requête enregistrée comme ci-dessus le 22 août 1902 et dans lesquelles le ministre déclare s'en rapporter à la sagesse du Conseil d'Etat.

Vu les mémoires en défense et intervention produits par les sieurs Aubraye, Huet, Treilles, François, Carré et Viret, ainsi qu'en leur nom enregistrés comme ci-dessus les 20 janvier, 31 mars, 19 avril, 20 mai, 23 juin, 27 juillet et 10 novembre 1903, tendant au rejet de la requête avec dépens par les motifs :

Qu'elle est tardive à l'égard de tous les arrêtés, qui, sauf les deux derniers, sont tous antérieurs de plus de deux mois ;

Que ces arrêtés ont été publiés au bulletin officiel du ministère de l'Intérieur et ont reçu une exécution publique par l'installation des fonctionnaires ;

Que tous ces arrêtés ne pouvaient être déférés par une seule requête ;

Que la requête est encore irrecevable parce que ces arrêtés ne sont attaqués ni pour vice de forme, ni pour incompétence, ni comme portant atteinte à un droit acquis ;

Que le sieur Savary ayant été depuis son pourvoi nommé inspecteur des enfants assistés pour le territoire de Belfort est aujourd'hui sans intérêt à se pourvoir ;

Que l'article 3 du décret du 8 mars 1887 ne fait qu'indiquer un minimum d'importance hiérarchique au dessous du-

quel on ne peut choisir des inspecteurs et que ses autres dispositions ne constituent que des simples indications pour l'administration ;

Vu le mémoire en réplique enregistré comme ci-dessus, le 3 décembre 1903 et dans lequel le réquerant, après avoir fait observer qu'aucune fin de non-recevoir ne peut être opposée au recours, se désiste des conclusions de son pourvoi en ce qui concerne la nomination du sieur Carré et conclut subsidiairement, pour le cas où le Conseil estimerait que le recours ne peut être valablement dirigé contre plusieurs arrêtés, à ce que l'arrêté du 1^{er} mai 1902 nommant le sieur Viret soit alors seul annulé ;

Vu les cinq nouvelles requêtes enregistrées comme ci-dessus, le 15 décembre 1903, produites par le sieur Savary, pour régulariser si besoin, est la procédure par l'acquiescement de toutes charges fiscales, et dans lesquelles le réquerant persiste dans ses conclusions et demande au Conseil d'Etat de se statuer sur l'ensemble des recours par un seul et même arrêt ;

Vu les conclusions produites pour le sieur Carré, enregistrées comme ci-dessus, le 22 décembre 1903, et tendant à ce que le Conseil donne acte du désistement du sieur Savary en ce qui le concerne ;

Vu les mémoires en défense et intervention aux nouveaux recours produits pour les sieurs Aubraye, Treilles et Huet enregistrés comme ci-dessus, le 23 décembre 1903, et tendant à ce que ces recours soient rejetés comme tardifs ;

Vu les conclusions complémentaires produites pour les sieurs Aubraye, Treilles et Huet, enregistrées comme ci-dessus, le 15 mars 1904, et tendant au rejet des mêmes requêtes par le motif que le sieur Savary a produit lui-même dans le courant du mois de novembre 1902 une expédition authentique des arrêtés de nomination et que plus d'un an s'est écoulé entre cette production et les nouvelles requêtes ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois des 7, 14 octobre 1790 et 24 mai 1872 ;

Vu le décret du 8 mars 1887 ;

Oùï M. Lacroix, Maître des requêtes, en son rapport ;

Oùï M^r Mornard, avocat du sieur Savary, et M^r Bolvin-Champeaux, avocat des sieurs Huet, Aubraye, Treilles en leurs observations ;

Oùï M. Tessier, Maître des requêtes, Commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que par une requête unique, enregistrée au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat, le 27 juin 1902, le sieur Savary s'est pourvu contre sept arrêtés du ministre de l'Intérieur en date des 30 mars et 24 octobre 1900, 31 juillet 1901, 10 et 30 mai 1902, qui ont nommé sous-inspecteur du service des enfants assistés le sieur Huet et inspecteurs de ce service les sieurs Aubraye, Treilles, François, Carré, Viret et le sieur Huet sus-nommé ;

Considérant que ceux-ci ayant opposé au pourvoi du sieur Savary une fin de non-recevoir tirée de ce qu'il avait déféré plusieurs arrêtés par la même requête, ce dernier, à la date du 15 décembre 1903, a présenté cinq nouvelles requêtes séparées, contre lesquelles les sus-nommés ont tiré une seconde fin de non-recevoir tirée de leur tardivité ;

Mais, considérant qu'il n'est justifié d'aucune publication des arrêtés attaqués et que les installations des fonctionnaires en faveur desquels ils sont intervenus n'ont pu avoir pour effet de suppléer à cette publication et de faire courir contre le requérant les délais légaux ;

Qu'ainsi les derniers pourvois par lui formés sont recevables et qu'il y a lieu de les joindre au premier pour y être statué par une seule décision ;

Sans qu'il soit besoin d'apprécier dans l'espèce le mérite de la fin de non-recevoir opposée à la première requête du sieur Savary ;

Considérant que ce dernier qui était, à la date des arrêtés attaqués, sous-inspecteur de 2^e classe des enfants assistés du département du Rhône, a un intérêt personnel suffisant pour demander l'annulation de ces arrêtés ;

Que sa nomination au grade d'inspecteur du même service dans le territoire de Belfort à la date du 5 septembre 1903 n'a pas fait disparaître cet intérêt, indépendamment de ce qu'elle n'a pu préjudicier à son droit de contester les nominations irrégulières ;

En ce qui concerne le sieur Carré :

Considérant que le requérant s'est désisté purement et simplement de son pourvoi au regard de ce dernier et que rien ne s'oppose à ce qu'il en soit donné acte ;

Au fond :

En ce qui concerne les sieurs Aubraye, Treilles, François et Viret :

Considérant que l'article 3 du décret du 8 mars 1887 qui énumère les divers fonctionnaires qui peuvent être nommés

inspecteurs du service des enfants assistés ne mentionne pas les secrétaires généraux de préfecture et les sous-préfets ;

Qu'en outre l'article 5, paragraphe 3, dispose que les inspecteurs seront à leur entrée en service placés dans la 4^e classe du cadre ; que de ce qui précède il résulte que les arrêtés attaqués qui ont nommé le sieur Treilles, secrétaire général de la préfecture de la Corse ; et les sieurs Aubraye, sous-préfet d'Orthez, François, sous-préfet de Loudun et Viret, sous-préfet de Bressuire, aux fonctions d'inspecteurs de 1^{re} et 2^e classes des enfants assistés, ont été pris en violation de ses dispositions, et que dès lors, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens relevés il y a lieu de prononcer l'annulation de ces arrêtés ;

En ce qui concerne le sieur Huet :

Considérant que si le décret du 8 mars 1887 mentionne les commis-rédacteurs comme pouvant être nommés inspecteurs du service des enfants assistés, il n'indique par les commis-expéditionnaires ;

Que le sieur Huet étant seulement commis-expéditionnaire au ministère de l'Intérieur ne pouvait être appelé à remplir des fonctions à aucun degré dans le service dont il s'agit, et que les arrêtés qui l'ont nommé sous-inspecteur d'abord et ensuite inspecteur doivent être annulés :

Décide :

Article premier. — Il est donné acte du désistement concernant le sieur Carré ;

Art. 2. — Les arrêtés susvisés du ministre de l'Intérieur des 30 mars et 24 octobre 1900, et 1^{er} mai et 30 mai 1902, nommant les sieurs Aubraye, Huet, Treilles, François et Viret sont annulés ;

Art. 3. — Les frais de timbre et d'enregistrement exposés pour le sieur Savary sont mis à la charge des sieurs Aubraye, Huet, Treilles, François et Viret ;

Art. 4. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Intérieur.

Le Comité Central

Séance du 29 Février 1904,

La séance est ouverte à 9 heures 1/2, sous la présidence de M. François de Pressensé, président.

Sont présents : MM. Francis de Pressensé, président ; Jean Psichari, vice-président ; Mathias Morhardt, secrétaire général ; A. Westphal, trésorier général ; Henri Fontaine, Freystatter, D^r J.-P. Langlois, Charles Richet, D^r Sicard de Plauzoles, Gabriel Trarieux.

Excusés : MM. Bergougnan, D^r Gley, Paul Guieysse, A. Kopenhague.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Paul Aubriot donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Le procès-verbal est approuvé.

ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT. — L'élection d'un vice-président est ajournée à une séance ultérieure.

VŒUX POUR LE CONGRÈS. — Le Comité Central adopte le texte de vœux sur les amendes, sur les faillis, sur le service anthropométrique, dont la rédaction avait été confiée à M. Bergougnan et qui seront soumis au Congrès.

COMMUNICATION DU D^r SICARD DE PLAUZOLES. — M. le D^r Sicard de Plauzoles demande au Comité Central de soumettre au Congrès un vœu tendant à l'organisation de la surveillance des établissements d'assistance privée.

MM. Langlois et Sicard de Plauzoles sont chargés de rédiger le texte de ce vœu.

PROPOSITION DE LA SECTION DE CALAIS. — La section de Calais demande au Comité Central d'agir pour faire abroger la loi d'amnistie. Le Comité Central, en regrettant une fois de plus le vote de la loi d'amnistie, considère qu'elle est devenue définitive et passe à l'ordre du jour.

RADIATION. — M. le Président donne lecture d'un rapport de M. le secrétaire général, qui conclut à la radiation d'un membre de la section d'Aubervilliers.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées. Avis en sera donné par le secrétaire général à l'intéressé et à la section d'Aubervilliers.

L'AFFAIRE DEJEAN. — M. le Président donne lecture du rapport de M. le secrétaire général sur la délégation qu'il a remplie auprès de la section de Beauvais avec M. Gabriel Trarieux, qui remplaçait M. Francis de Pressensé, empêché. A la suite des explications données par les délégués du Comité Central, la section de Beauvais a décidé de considérer cette affaire comme définitivement close.

LA SOCIÉTÉ CONDORCET ET L'AFFAIRE DEJEAN. — M. le Président donne lecture d'un projet de lettre à la Société Condor-

cet, en réponse à une décision que celle-ci a prise au sujet de l'affaire Dejean.

Le projet de lettre, après corrections, est adopté.

MOBILIER. — Le Comité Central, vote sur le compte « Mobilier » un crédit supplémentaire de 575 francs.

LE MONUMENT EDOUARD GRIMAUD. — M. le Président rappelle au Comité central que la section de Rochefort a décidé d'ouvrir une souscription pour l'érection d'un monument à Edouard Grimaux, vice-président-fondateur de la Ligue.

La section de Rochefort, organise une importante réunion pour le 12 mars. Le Comité central délégué à cette réunion MM. Francis de Pressensé, Delpech et Charles Richet.

L'AFFAIRE DREYFUS. — M. le Président donne lecture d'un projet de vœu présenté par les sections du Palais-Royal et de la Place Vendôme au sujet de la révision du procès Dreyfus.

Le Comité Central, considérant que la justice est saisie et qu'il importe de la laisser se prononcer en toute indépendance, décide de passer à l'ordre du jour.

L'AFFAIRE DELSOR. — Le Comité central décide que les résolutions des Sections relatives à l'expulsion de l'abbé Delsor seront insérées dans les communications des sections.

L'AFFAIRE PASQUIER. — Le Comité central, après avoir pris connaissance du rapport de M. le secrétaire général sur cette affaire, est d'avis qu'il y a lieu de demander à M. Griveaud, président de la section de Nantes, des renseignements complémentaires.

LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES. — Le Comité central, après avoir pris connaissance d'une demande du Conseil national des femmes françaises, tendant à la création, dans les sections de la Ligue, de groupements distincts de femmes, à la condition que ces groupements comptent au moins vingt-cinq membres, constate qu'il lui est impossible de donner satisfaction à ce vœu et passe à l'ordre du jour.

LE CONGRÈS DE BÉZIERS. — Le Comité central délègue MM. Francis de Pressensé, Delpech et Mathias Morhardt, au Congrès des Sections du Midi, qui se tiendra à Béziers, les 19 et 20 mars.

LA FÉDÉRATION DU VAR. — Les sections du Var demandent à se fédérer et soumettent à l'approbation du Comité central les statuts de leur fédération.

Ces statuts sont approuvés, réserve faite pour les articles 5 et 6. L'article 5 est ainsi conçu :

« Art. V. — Adhérent à la Fédération les sections acceptant les présentes statuts et payant une cotisation annuelle de 0 fr. 50 centimes par membre ».

Il est remplacé par le texte suivant :

ART. V. — Les sections du Var font de droit et font seules partie de la Fédération. Elles participent proportionnellement au nombre de leurs membres aux frais de la fédération.

L'article 6 est ainsi conçu :

« ART. VI. — Les adhésions des sections ne sont définitives qu'après ratification du Comité fédéral. Le Comité fédéral statue sur les radiations des sections ou des membres sous réserve d'appel devant le Congrès annuel et le Bureau central de la Ligue des Droits de l'Homme. »

Le Comité décide de supprimer cet article comme contraire aux statuts de la Ligue (art. 6, 11 et 18).

FÉDÉRATION SAVOISIENNE. — Les sections de la Savoie et de la Haute-Savoie demandent à se fédérer et soumettent au Comité central les statuts de la fédération.

Ces statuts sont approuvés, sous réserve de l'adjonction à l'article 1^{er} d'un paragraphe ainsi conçu :

« Les sections de la Savoie et de la Haute-Savoie font de droit et font seules partie de la fédération. »

L'UNION DES SECTIONS DU III^e ARRONDISSEMENT. — Le Comité central est saisi d'une réclamation de l'Union des sections du III^e arrondissement de Paris qui se plaint que son bureau n'ait pas figuré cette année, dans la liste des sections du *Bulletin officiel*. Le Comité central, considérant que l'Union des sections du III^e arrondissement n'a pas d'existence statutaire, décide que cette situation sera signalée au secrétaire général de l'Union des sections du III^e arrondissement.

L'UNION DES SECTIONS DU IV^e ARRONDISSEMENT. — Le Comité central prend connaissance d'une lettre du secrétaire de la section du quartier Saint-Merri, l'informant que les sections du IV^e arrondissement ont décidé de constituer une Union. Le Comité, vu l'article 11 des statuts, décide d'informer le secrétaire de l'Union des sections du IV^e arrondissement qu'elle n'a pas d'existence statutaire. Il ne voit pas d'inconvénient d'ailleurs à ce que les sections de cet arrondissement fusionnent.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE MIRABEAU. — La section de Mirabeau a décidé de prononcer la radiation d'un de ses membres. Le secrétaire général est chargé de lui demander confirmation des faits qu'elle reproche à celui-ci.

LA SECTION DE MONTREUIL-SOUS-BOIS ET LE CONGRÈS DE LA

LIBRE-PENSÉE. — M. le président donne lecture d'une lettre de la section de Montreuil-sous-Bois relative à l'adhésion qu'elle a donnée au Congrès de la Libre-Pensée.

Le Comité central décide de répondre qu'une pareille adhésion est contraire aux statuts.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE LA MUETTE. — Après avoir pris connaissance d'un rapport de M. le secrétaire général, le Comité central décide qu'une somme de 200 francs sera mise à la disposition de la section de la Muette.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE VALENCIENNES. — La section de Valenciennes demande la radiation d'un de ses membres à qui elle reproche de flagrantes contradictions dans ses opinions politiques.

Le Comité central est d'avis que les motifs invoqués par la section de Valenciennes ne sont pas de nature à déterminer une mesure aussi rigoureuse que la radiation.

COMMUNICATION DE LA SECTION DES GRANDES-CARRIÈRES. —

La section des Grandes-Carières ayant donné collectivement son adhésion à une autre association, M. le secrétaire général est chargé de lui rappeler l'article 16 des statuts et de la prier de vouloir bien retirer l'adhésion qu'elle a donnée à cette association.

COMMUNICATION DE LA SECTION DU MANS. — La section du Mans demande au Comité central de lui accorder une subvention, pour combler le déficit causé dans son budget par l'organisation d'une conférence manquée.

M. le président fait remarquer qu'il convient de demander à MM. Caillaux et d'Estournelles de Constant de supporter cette dépense, puisqu'ils ont, au dernier moment, demandé que la conférence n'eût pas lieu.

La séance est levée à minuit.

Séance du 14 mars 1904

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Francis de Pressensé, président.

Sont présents : MM. Francis de Pressensé, président ; Jean Psichari, vice-président ; Mathias Morhardt, secrétaire général ; Alfred Westphal, trésorier général ; Delpech, Henri Fontaine, Lucien Fontaine, C. Freystatter, D^r Gley, Paul Guieysse, Yves Guyot, Anatole Kopenhague, D^r J.-P. Langlois, Louis Leblois, Pierre Quillard, A. Ratier, D^r Reclus, Charles Richet, Gabriel Séailles, D^r Sicard de Plauzoles.

Excusés : MM. A. Bergougnan, Ferdinand Buisson, Louis Havet, A. Molinier, Paul Painlevé, Joseph Reinach.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. le secrétaire général donne lecture des lettres d'excuses et des télégrammes de condoléances adressés au Comité central à l'occasion de la perte que la Ligue vient de faire en la personne de son président-fondateur, M. Ludovic Trarieux.

M. Francis de Pressensé, président, prononce ensuite, devant le Comité central et devant le personnel de la Ligue introduit dans la salle des séances, une allocution émue dans laquelle il retrace la vie du président d'honneur de la Ligue.

En terminant il présente au Comité le projet de résolution suivant :

« Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen envoie à la famille de son fondateur et président d'honneur l'expression de sa profonde douleur pour la perte irréparable qu'il vient de faire avec la République et l'Humanité.

« Il rappelle à tous les amis du droit et de la patrie la noble part que dès le début, M. Trarieux prit à l'œuvre de Justice ; son infatigable activité ; son intrépidité devant l'outrage, la calomnie et le péril ; le zèle avec lequel après avoir fondé la Ligue, il présida pendant plus de quatre ans à ses travaux sans négliger la plus petite atteinte au droit du plus humble des citoyens ; enfin la vertu civique de ce grand homme de bien.

« Il déclare que le souvenir toujours vivant de ce bon citoyen ne cessera d'inspirer la Ligue ; que, fidèle aux principes dont M. Trarieux a été l'inlassable champion, elle s'attachera en dehors de tout esprit de parti, au triomphe de la Justice, non seulement dans l'affaire qui a suscité sa fondation, mais partout où une iniquité lui sera signalée, et qu'elle travaillera à l'application pleine et entière de la déclaration des Droits de l'Homme dans une République de plus en plus conforme à l'idéal.

« Le Comité décide enfin d'ouvrir une souscription publique pour consacrer par un monument la mémoire de ce bon Français et de ce vaillant citoyen ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. —

Les membres du Comité central votent ensuite des crédits nécessaires pour acheter une couronne au nom de la Ligue tout entière et ouvrent entre eux une souscription pour une

autre couronne qui sera déposée au nom du Comité central, sur la tombe de M. Trarieux.

Ils délèguent ensuite MM. Ratier, Henri Fontaine, Mathias Morhardt, pour représenter le Comité central aux funérailles de M. L. Trarieux à Bordeaux.

M. Delpach apporte au Comité central l'expression des sentiments de douleur de la section de Thouars, pour laquelle il faisait la veille, une conférence.

Sur la proposition de M. le Président, la séance est alors levée en signe de deuil.

Communications des Sections

Les sections organisent l'action locale sur la double base de la Déclaration des Droits de l'Homme et des statuts de la Ligue. Elles émettent les vœux et prennent les résolutions qui leur semblent utiles pour répandre et faire aimer les idées démocratiques de justice et de liberté. Elles sont seules engagées par leurs délibérations. (Art. 15 des statuts.)

BASSES-ALPES

SECTION D'AIGLUN.

Dans sa dernière séance la section d'Aiglun a procédé au renouvellement de son bureau qui est ainsi composé :

MM. Lieutenant-colonel Picquart, président d'honneur ; Joseph Martin, conseiller municipal président ; Edouard Bonifay conseiller municipal ; Léon Feraud, maçon aux Grillons à Mallemoisson vice-présidents ; Paul Auzet, secrétaire trésorier ; Ernest Pin, facteur receveur à Mallemoisson, secrétaire adjoint.

CHARENTE

SECTION DE MONTBRON.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Montbron :

Elle a élu un bureau composé comme suit :
MM. Emile Bricq, industriel, président ; Guyonnet, vétérinaire et Aubert, négociant, vice-présidents ; Bordereau, comp-

table, secrétaire; Sabelle, instituteur, trésorier; Bonat, Jean Lacombe, Barrière, Bertrand, Mazeau, membres.

CORRÈZE

SECTION DE CHAMBOULIVE.

Dans son assemblée générale du 27 novembre 1903, la section de Chamboulive a renouvelé son bureau qui est ainsi composé :

MM. B. Fayt, instituteur à Vernejoux, président, F. Paucard, retraité, à Seilhac; E. Mayne, tailleur d'habits, à Chamboulive, vice-présidents; J. Fayt, négociant en vins, à Chamboulive, secrétaire-trésorier.

FINISTÈRE

SECTION DE CONCARNEAU.

Dans sa séance du 16 janvier, la section de Concarneau a élu M. Rivoal, commis de l'inscription maritime, rue de La Pérouse, 4, président.

HAUTE-GARONNE

SECTION DE CARBONNE.

Dans sa séance du 2 janvier 1904, la section de Carbone a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Joseph Victorien Siadous, professeur au collège de Revel, président; Jean Dulon, chapelier, vice-président; Henri Benac, propriétaire, vice-président; Joachim Idrac, secrétaire de l'Hospice, et Joseph Rançon, plâtrier, secrétaires; Lacanal, propriétaire, trésorier; Laurent Bourgal, bibliothécaire.

MEURTHE-ET-MOSELLE

SECTION DE PONT-A-MOUSSON. — 4 novembre 1903.

Considérant que dans les prestations judiciaires préventives, où les prévenus sont d'après l'article 9 de la Déclaration des Droits, réputés innocents et le sont parfois en fait, puisqu'il peut intervenir en leur faveur, soit des ordonnances de non-lieu, soit des acquittements, l'emploi systématique des menottes, cabriolet, etc., est à la fois illogique et condamnable

(article 9 de la Déclaration qui dit : « Toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi ; » que cette mesure devrait être réservée uniquement pour le cas de rébellion ou lorsque la force publique insuffisante est en présence d'individus notablement dangereux ou de récidivistes ; considérant qu'il y a dans ce fait une humiliation inutile et injuste ; qu'il y a là un abus à réprimer ; la section prie son Comité juridique de vouloir bien étudier la question et de préparer les éléments d'une réforme, dans le sens des considérants qui précèdent.

La révision du Procès de Rennes

Fidèle à la tradition qu'elle observe depuis plus de cinq ans, la Ligue des Droits de l'Homme a décidé de réunir en un volume le compte rendu in-extenso des débats qui ont eu lieu les 3, 4 et 5 mars devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

Elle a décidé d'y joindre le réquisitoire écrit de M. le procureur général Baudouin, le mémoire de M. Alfred Dreyfus, les conclusions de M^e Mornard, et d'une façon générale, tous les documents qui ont été soumis à la Cour de Cassation à l'occasion de ces débats.

Ce volume, qui complètera la série des publications relatives à l'affaire Dreyfus, (Enquête et Débats de la Cour du cassation, Procès de Rennes, etc.) paraîtra dans quelques jours.

Le prix de vente, primitivement fixé à 3 francs, a dû être porté à 5 francs en raison de l'importance matérielle de ce volume.

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme ayant droit à une réduction de 50 0/0, ils peuvent dès maintenant s'inscrire dans nos bureaux pour recevoir ce volume lors de son apparition. Ils sont priés de joindre à leur demande la somme de 2 fr. 50 par volume, plus 60 centimes pour l'expédition par colie postal en gare.

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.